



Rapport d'activités



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



be
be.brussels

Avec le soutien des Ministres de l'Aide aux personnes du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale

Avec le soutien de la Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement et de l'Égalité des Chances



Photo : travailleuse du projet Soutien au Logement

Table des matières

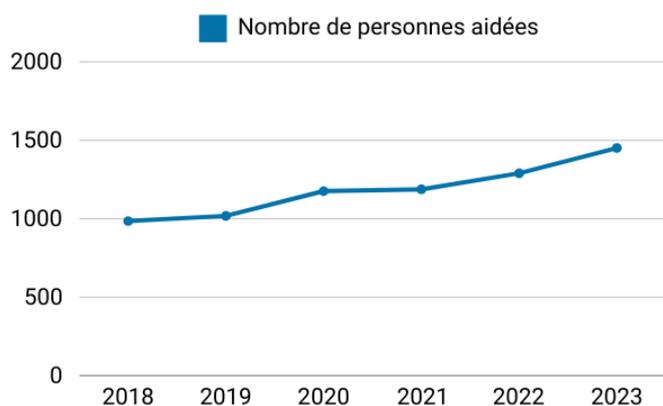
Table des matières	2
Synthèse des statistiques de notre action	3
Édito	4
1. Le projet	5
1.1. Historique	6
1.2. Finalités et objectifs	7
1.2.1. Finalités	7
1.2.2. Objectifs	7
1.3. Les activités principales	8
1.3.1. Travail de rue et travail de motivation au changement	9
1.3.2. Accompagnement personnalisé et intensif à la recherche d'un logement adapté	9
1.3.3. Développement de dynamiques d'appropriation du logement et création de réseaux de proximité (prévention des retours en rue)	9
1.3.4. Relais vers les services d'accompagnement à domicile et les projets de Housing First	10
2. Évaluation des activités et description du public	11
2.1. Situation de logement/hébergement	11
2.2. La recherche et l'entrée en logement / hébergement	13
2.3. Les différentes solutions de logement et d'hébergement	13
2.4. Typologie Ethos Light	16
2.5. Les expulsions et les radiations	17
2.6. Les revenus	19
2.7. Les assuétudes et la santé mentale	22
2.8. Les questions de genre	24
3. Les projets de logement innovants et spécifiques	26
3.1. Habitat Solidaire	27
3.2. Rights First	28
3.3. ISSUE	29
4. Nos Ressources	32
4.1. Ressources humaines et financières	32
4.2. Partenariats	33
5. Nos revendications	35

SYNTHÈSE DES STATISTIQUES

Le projet *Soutien au Logement* est un projet innovant qui se situe entre le travail de rue et les services de guidance à domicile. Il est diffusé dans l'ensemble de l'équipe des travailleurs de rue DIOGENES.

EN 2023, L'ÉQUIPE DE DIOGENES A AIDÉ

1451 personnes



GRÂCE AU PROJET *SOUTIEN AU LOGEMENT* :

172 personnes

ont été soutenues dans leur recherche de logement

520 personnes

étaient en logement ou en hébergement au 31/12/2023 et 346 étaient sans-abri (ETHOS I et II). 13 vivaient en squat non-réglementé ou en campement

Au total, en 2023, 35 personnes ont vécu dans un logement ou un hébergement temporaire issus de projets pilotes innovants de DIOGENES. 19 personnes sont entrées dans ces projets en 2023 :



NOUS AVONS RÉALISÉ :

96 sorties de rue

soit 22% de plus qu'en 2022 !

147 stabilisations

soit 39% de plus qu'en 2022

18 nouveaux suivis en guidance à domicile via des services externes

... et nous avons **maintenu le lien avec 24 des 28 personnes** qui ont perdu leur logement

Édito

Ce rapport, tout comme l'équipe du *Soutien au Logement*, veut créer un sentiment d'urgence par rapport à l'augmentation constante du nombre de personnes sans-abri à Bruxelles, et la nécessité, pour notre société, de trouver des réponses adéquates et structurelles pour contrer cette réalité. Ce sentiment fait défaut à l'heure actuelle, alors même que nous vivons une crise de logement sans précédent.

L'année 2023 aura le redoutable honneur d'avoir été l'année lors de laquelle la Belgique n'a plus du tout été capable d'assurer l'accueil des demandeurs d'asile. Partout en ville, nous voyons les résultats de ces choix politiques. Des personnes en demande de protection internationale deviennent des habitants de la rue. Elles intègrent ainsi un circuit d'aide différent, installé pour accompagner des personnes ayant vécu des traumatismes autres.

Au même moment, on procède à un grand "nettoyage" médiatisé de la Gare du Midi et de plusieurs stations de métro. Une action de plus qui n'apporte aucune solution structurelle. Peut-on être encore plus cynique ?

75% des habitants de la rue que nous accompagnons et qui font face au sans-abrisme de rue, n'ont aucun revenu officiel. Ces personnes sont souvent fort marquées par la vie en rue. La stabilité qu'offre un logement pourrait les aider à avancer.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, les migrants intra-européens constituent le principal sous-groupe d'habitants de la rue que nous aidons (39,3% contre 29,8% de belges et 15,8% de citoyens hors EU). Les personnes ayant un parcours migratoire font aussi partie intégrante de notre société. Nous ne pouvons comprendre le sans-abrisme sans comprendre la migration.

La concurrence "en bas de l'échelle" est féroce. Chaque jour, les équipes de terrain doivent faire des choix insupportables : doivent-ils aider une famille à entrer en logement ? Ou une personne isolée en situation d'extrême vulnérabilité ? Ou une jeune personne sans-abri ayant encore toute sa vie devant elle ? ...

Face à une telle réalité, il n'existe pas de panacée. En fin de rapport, nous détaillons quelques-unes des actions qui nous semblent nécessaires pour tenter de contrer les tendances actuelles. **Captons et créons des logements dignes et durables en grand nombre. Diversifions les solutions de (re)logement. Facilitons la transition entre la rue et le logement. Soutenons et accompagnons les personnes en logement, et prévenons les pertes de logement.**

Agissons ! Pas demain, mais aujourd'hui. Pas timidement, mais avec force. Pas à petite échelle, mais massivement. **Prenons la pleine mesure de la gravité de la situation.**

1. Le projet

En se basant sur la méthodologie déployée dans le travail de rue et via une diffusion de l'action de DIOGENES parmi les travailleurs de rue, le projet *Soutien au Logement - Accès directs de la rue au logement* vise à proposer :

- Un **accompagnement des personnes sans-abri vers des sorties de rue** diverses et personnalisées. L'équipe offre des pistes de relogement et un accompagnement à l'entrée en logement.
- Un soutien sur mesure des personnes qui sont en logement, mais vivent comme des habitants de la rue, en vue de prévenir les retours et rue et de **favoriser le maintien en logement**. L'équipe effectue un travail de prévention à la perte de logement et propose une aide pour investir et s'approprier au mieux son logement.

1.1. Historique

1999

Naissance du projet Soutien au Logement dans le cadre du Contrat de Quartier Tanneurs. Ce quartier connaissait - et connaît toujours - une forte présence de personnes sans-abri. On pouvait également y rencontrer bon nombre de personnes qui disposaient d'un logement qu'ils étaient sur le point de perdre, ou qui vivaient dans des logements insalubres et qui passaient la plupart de leur temps dans les cafés, sur la place du jeu de balle, en rue... Bref, ils vivaient comme des habitants de la rue. Suite à ce double constat, le projet Soutien au Logement de l'asbl DIOGENES a vu le jour

2007

Début du financement annuel du projet par les Ministres successifs de l'Aide aux personnes de la Cocom, suite à une mobilisation des principaux acteurs du secteur bruxellois de l'Aide aux personnes sans-abri pour pérenniser ce projet pilote. Depuis, le territoire d'action du projet a été étendu à l'ensemble la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

2014

Sélection du projet parmi 34 modèles inspirants dans l'« Inventaire de l'Innovation Sociale en Région Bruxelloise » du Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté.

2016

Adaptation du nom du projet de manière à mettre l'accent sur la continuité entre le travail de rue de DIOGENES et le Soutien au Logement. Il se nomme désormais : « Soutien au Logement – Accès directs de la rue au logement ».

2020

Mise en place du projet ISSUE en partenariat avec l'Ilot, le Samusocial, Pierre d'Angle et le Smes-B, avec le soutien des Ministres de l'Aide aux Personnes de la Cocom.

2021

Reconnaissance du projet en tant qu'Association œuvrant à l'Insertion Par le Logement (AIPL) et début du financement trisannuel dans ce cadre.

2022

Inscription du projet dans le nouveau modèle de gouvernance collaborative de DIOGENES. Le projet se distingue clairement du travail réalisé par l'équipe Housing First Station Logement, tout en gardant une proximité avec le travail de rue.

1.2. Finalités et objectifs

1.2.1. Finalités

 <p>Insérer par le logement</p>	 <p>Prévenir les pertes de logement</p>	 <p>Stabiliser en logement</p>
 <p>Diffuser une information de qualité sur la vie en rue</p>	 <p>Améliorer le bien-être des personnes sans-abri.</p>	 <p>Favoriser l'adaptation des pratiques, des institutions et des politiques</p>
 <p>Lutter contre l'exclusion sociale</p>	 <p>Favoriser la reconstruction de liens sociaux</p>	 <p>Développer l'émancipation et la réhabilitation sociale des personnes sans-abri</p>

1.2.2. Objectifs

Objectifs généraux

 <p>Développer les capacités à utiliser les ressources du quartier pour conserver le logement et résoudre les difficultés sociales et financières rencontrées</p>	 <p>Accompagner les habitants de la rue tout au long de leur recherche de logement</p>
 <p>Favoriser une amélioration de l'état des logements précaires par une prise en charge des locataires et une sensibilisation des propriétaires</p>	 <p>Permettre à ces personnes de s'investir dans leur logement et leur quartier</p>

Objectifs spécifiques

Entrer en contact avec les habitants de la rue et développer des relations de confiance	Leur offrir une écoute inconditionnelle et un soutien, dans le respect de leur mode d'existence et de leurs valeurs
Analyser les situations et planifier les parcours d'insertion	(Re)motiver et instaurer une dynamique de changement qui respecte leurs demandes et leurs besoins, leur rapport au temps, leur rythme et leurs aspirations
Informers les personnes sans-abri de leurs droits et devoirs et des services existants	Permettre aux habitants de la rue d'utiliser au mieux les services existants dans une perspective d'amélioration de leurs conditions d'existence, de leur santé, de leur état psychologique, de leur situation sociale et administrative, de leurs relations sociales
Assurer l'orientation de ces personnes vers les services les plus adaptés à leurs besoins et à leurs demandes, en toute indépendance institutionnelle	
Accompagner physiquement les personnes vers (et dans) les services	Faire médiation
Jouer un rôle d'appui auprès des services accueillant les personnes concernées	Octroyer un accompagnement psychosocial adapté à chaque situation dans la perspective d'une meilleure insertion sociale
Organiser des concertations et des coordinations de soins	Prévenir les retours en rue
Assurer une information sur la situation de la rue, dans le respect du secret professionnel et dans l'intérêt strict des habitants de la rue afin de permettre aux voyageurs et autres passants interpellés, de mieux les comprendre	Assurer une information sur la situation de la rue, dans le respect du secret professionnel et dans l'intérêt strict des habitant-e-s de la rue afin de permettre aux acteurs de la STIB ainsi qu'aux institutions du secteur et aux pouvoirs publics concernés d'améliorer et d'adapter leurs services

1.3. Les activités principales

L'accompagnement psychosocial global proposé aux personnes sans-abri dans le cadre du projet *Soutien au Logement* s'articule autour de plusieurs axes de travail :

- Travail de rue et travail de motivation au changement (voir [1.3.1.](#)) ;
- Accompagnement personnalisé et intensif à la recherche d'un logement adapté à la personne accompagnée (voir [1.3.2.](#)) ;
- Développement de dynamiques d'appropriation du logement et création de réseaux de proximité (prévention des retours en rue) (voir [1.3.3.](#)) ;

- Relais vers les services d'accompagnement à domicile et Housing First (voir [1.3.4.](#)).

1.3.1. Travail de rue et travail de motivation au changement

DIOGENES décrit son travail de rue en ces termes : *“accompagnement des personnes vivant habituellement en rue, tout au long de leurs parcours dans la marginalité, uniquement sur leurs terrains de vie, dans le respect de leurs demandes, avec pour finalité la reconstruction des liens sociaux.”*

Les travailleurs de rue prennent contact avec les habitants de la rue afin de leur offrir une écoute inconditionnelle et de les soutenir dans leur contexte de vie, en tenant compte de leurs valeurs et modes d'existence. C'est dans le respect de ce cadre que ces personnes peuvent, si elles en expriment le souhait, être orientées vers les services les plus adaptés ; une dynamique de changement peut alors se mettre en place, qui tient compte des demandes, du rapport au temps, du rythme et des aspirations des personnes sans-abri. Le travail de rue se fait « dans la rue » ou dans un endroit choisi et connu des personnes sans-abri. L'accompagnement est prévu pour une durée indéterminée.

1.3.2. Accompagnement personnalisé et intensif à la recherche d'un logement adapté

L'accompagnement de DIOGENES se fait de façon relationnelle et individuelle. Nous essayons de ne pas décider en lieu et place de la personne, mais avec elle. Chaque personne a ses propres besoins, problématiques et ressources ; et ce qui marche bien pour une personne ne fonctionne pas forcément pour une autre.

Avec le temps, DIOGENES a construit un réseau de partenaires et de projets qui augmentent la diversité d'accès au logement pour les personnes sans-abri. L'accompagnement intensif et personnalisé dans une recherche active de logement permet aux personnes de sortir de la rue, tout en diminuant la pression exercée au quotidien sur les centres d'hébergement d'urgence et les maisons d'accueil. Le projet se donne pour priorité de travailler le relais vers les services d'accompagnement à domicile et permet d'en améliorer l'accès pour un public vulnérable.

1.3.3. Développement de dynamiques d'appropriation du logement et création de réseaux de proximité (prévention des retours en rue)

Quand une personne intègre un nouveau logement, et davantage encore après un long séjour en rue, de nombreuses questions se posent instantanément : installation dans le logement, démarches sociales, démarches médicales, courriers qui arrivent, découverte d'un nouveau quartier, remise en lien avec différents services d'aide, contact et sensibilisation de la famille ou du propriétaire, organisation de concertations de soins. Lors de ce moment crucial - pour que l'appropriation du logement se fasse et qu'il devienne un vrai « chez soi » -, DIOGENES est là ! Cette présence se concrétise par un accompagnement sur mesure autour du logement.

Un accompagnement similaire est proposé à des personnes qui disposent d'un logement depuis un plus long moment, mais qui, pourtant, continuent à vivre au rythme de la

rue : fréquentation des services d'accueil de jour, consommation d'alcool avec les copains de la rue, mendicité, nuits passées dans les centres d'hébergement d'urgence, etc.

Nous adressons également notre soutien à certaines personnes qui, bien que connues de DIOGENES et sorties de la rue depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, sont en passe de perdre leur logement. Pour ce dernier groupe, nous constatons que le lien avec les travailleurs de rue peut être tellement profond et solide qu'il peut être (ré)activé et mobilisé rapidement, même après plusieurs années sans contact.

Le soutien et la stabilisation des personnes en logement permettent d'effectuer un véritable travail de prévention des ruptures des liens sociaux et des retours en rue. L'inclusion sociale trouve ici toute son efficacité.

1.3.4. Relais vers les services d'accompagnement à domicile et les projets de Housing First

Les pratiques de relais du travail de rue vers les services d'accompagnement à domicile et les projets de Housing First sont particulièrement adaptées pour notre public. Dès lors, DIOGENES a progressivement mis en place une politique de ressources humaines consolidant la collaboration avec ce type de structures : deux travailleurs partagent leur temps de travail entre DIOGENES et un service d'accompagnement à domicile (Fami-Home et De Schutting). DIOGENES a également développé son propre projet de Housing First afin de répondre aux besoins de notre public (le projet *Station Logement*)³.

Depuis la rue, « habiter » est le projet ultime pour certaines personnes. Pourtant, il arrive fréquemment que l'habitant de la rue, une fois installé, se retrouve confronté aux problèmes qui l'ont précipité en rue, ou à des difficultés nouvelles qu'il n'avait pas imaginées. Il arrive régulièrement que la personne traverse un conflit de loyauté : elle associe le logement à la solitude et à la tentative de bien faire, ce qui la pousse à s'accrocher à son milieu de la rue, risquant ainsi de perdre son logement. Dès lors, il est primordial de penser avec l'habitant de la rue à un projet de relogement qui ait suffisamment de sens pour lui permettre de se distancer progressivement et durablement de sa vie en rue. Le défi n'est autre que celui de trouver un équilibre entre l'installation progressive de nouvelles habitudes et l'abandon en parallèle de la vie en rue.

Le travail de rue et l'accompagnement à domicile ont pour points communs le peu d'accent qu'ils mettent sur les règles et la valeur accordée au respect du temps et du rythme de la personne. Le travail autour des demandes exprimées est capital de manière à transformer les souhaits de l'habitant en buts réalisables et atteignables.

³ Projet qui a lui-même développé un partenariat avec Huis van Vrede à cet effet.

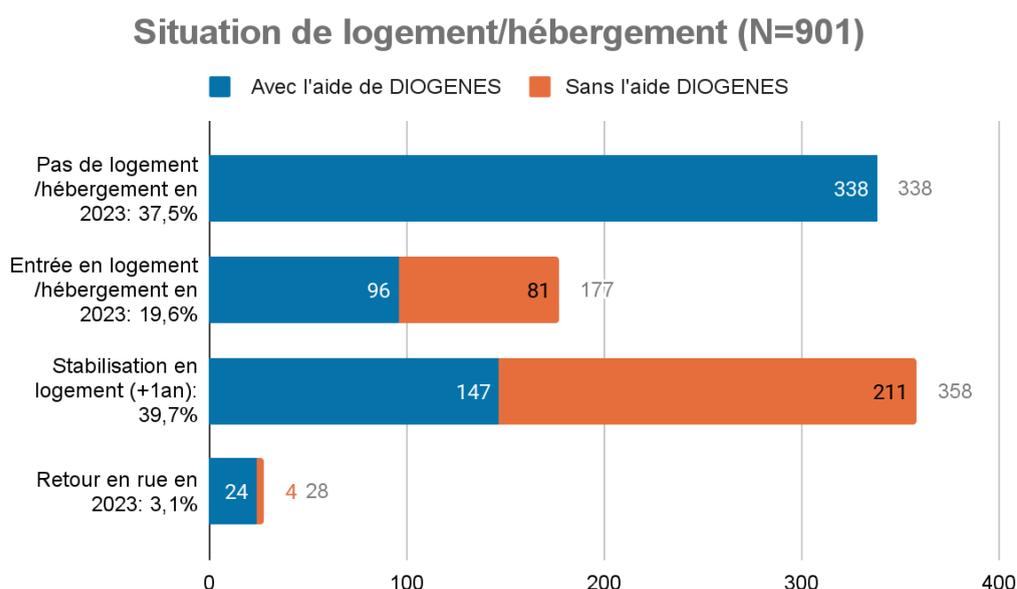
2. Évaluation des activités et description du public

La première fois que j'ai rencontré Irène, il pleuvait. Nous la cherchions dans un parc de la capitale pour l'emmener visiter un logement. Elle était allongée sous une bâche tendue à un mètre du sol. Son espace vital faisait la taille d'un cercueil. Encerclé de boue, l'intérieur semblait toutefois particulièrement propre et ordonné. Elle nous a accueillis avec un immense sourire. Pourtant, son arthrose et une hernie discale la faisaient souffrir. Elle se déplaçait difficilement et elle n'arrivait plus à trouver le sommeil sur son matelas de couvertures. Sans logement, impossible d'organiser une opération de son hernie ; un lieu de convalescence est nécessaire pour cela. Depuis peu, Irène a un logement. Elle a donc pu programmer son opération et elle a retrouvé le sommeil.⁴

L'équipe de DIOGENES est convaincue de la nécessité de récolter des données et de produire des statistiques pour pouvoir expliquer et rendre compte de son travail, d'une part, et pour pouvoir optimiser la prise en charge des habitants de la rue et ses processus de fonctionnement internes, d'autre part. L'amélioration continue de notre système d'enregistrement nous permet, entre autres, de démontrer l'omniprésence du thème « logement » dans notre travail d'accompagnement. D'année en année, nous identifions des indicateurs de plus en plus précis à propos des réalités de terrain.

2.1. Situation de logement/hébergement

En 2023, DIOGENES a soutenu **1451 personnes différentes** et comptait 1049 dossiers actifs. Nous ne disposons pas toujours de l'entièreté des données pour une personne. Pour des raisons de lisibilité, nous avons choisi de ne pas faire apparaître les inconnues sur les graphiques des pages qui suivent. Pour plus de clarté, le titre de chaque graphique indique le total (N) sur base duquel se fonde l'analyse. Voici la situation de logement/hébergement au 31.12.2023 des 901 personnes pour lesquelles nous disposons de cette information :



⁴ Témoignage d'une travailleuse du Soutien au Logement. Le nom Irène est un pseudonyme.

Nous observons que **177 personnes sont sorties de la rue en 2023** (+21% en 1 an). Que ces sorties de rue aient été initiées par l'habitant de la rue lui-même ou un autre partenaire (81) ou par DIOGENES (96), toutes ont été soutenues de près ou de loin par notre équipe. DIOGENES a continué à s'investir dans des projets de logement innovants ([voir point 3.](#)).

En 2023, l'équipe de *Soutien au Logement* a continué à rendre visite et à accompagner ponctuellement les **358 personnes qui se stabilisent en logement depuis plus d'un an**. Nous mettons un point d'honneur à maintenir un lien continu et de qualité avec elles; et ce, autant que nécessaire – donc également durant leurs potentiels « allers-retours » entre la rue et le logement. Pour 147 de ces personnes, l'accompagnement de DIOGENES portait au minimum sur le logement tandis qu'il portait sur d'autres domaines de la vie pour les 211 autres. À cet effet, **la mise en place des accompagnements à domicile et la collaboration avec les équipes Housing First sont des méthodes essentielles**.

“Seules” 28 personnes ont perdu leur logement dans le courant de l'année et étaient en rue au 31.12.2023. Nous n'avons pas pu maintenir le lien avec 4 d'entre elles. Ce nombre de retours en rue a augmenté par rapport à 2022 (+6), mais il fluctue fortement dans le temps, tout en restant relativement bas comparativement au groupe total de personnes accompagnées par notre équipe. Plus loin dans ce rapport, nous analyserons les expulsions vécues par notre public ([voir 2.5.](#)).

338 des personnes que nous avons accompagnées en 2023 n'ont pas trouvé de solution d'hébergement ou de logement cette année.

Enfin, notons que **49 personnes comptabilisées dans les chiffres de ce rapport sont suivies dans le cadre de notre projet Housing First⁵**. Ces personnes ont toutes été orientées par les travailleurs de rue de DIOGENES dans le cadre du *Soutien au Logement*. Le fait que les deux équipes fassent partie de la même organisation et que certains travailleurs soient engagés dans les deux équipes, facilite de façon structurelle les échanges et les collaborations de terrain entre les deux projets.

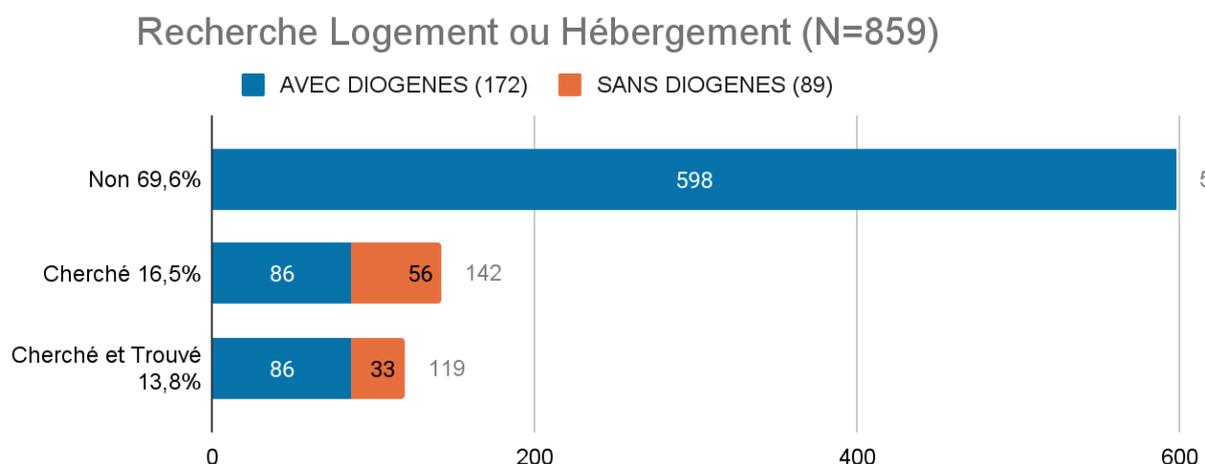
Le projet *Soutien au Logement* s'adresse à l'ensemble du public accompagné par DIOGENES⁶. Dans la suite de ce rapport, nous analysons nos données en mettant l'accent sur les thèmes du logement et de l'hébergement.

⁵ Des 49 suivis actifs en Housing First (HF) de DIOGENES en 2023, 46 suivis étaient actifs au 31.12.2023 (3 décès en 2023) : 35 personnes étaient logées dans 32 logements (inclus 3 couples dont les 2 partenaires sont suivis par HF), 1 personne était en maison de repos, 1 personne était de retour dans son pays d'origine avec une perspective de revenir en Belgique, 6 étaient de retour rue, 1 personne en hôpital psychiatrique de longue durée (défense sociale), 2 étaient suivies en amont de leur entrée en logement.

⁶ Pour des éléments plus généraux par rapport au public de DIOGENES (caractéristiques démographiques, données socio-administratives...) nous référons le lecteur au rapport d'activités général de l'asbl DIOGENES).

2.2. La recherche et l'entrée en logement / hébergement

En 2023, 261 personnes ont effectué une recherche de logement ou d'hébergement. **Le projet Soutien au Logement a activement aidé 172 personnes dans cette démarche. Elle s'est avérée concluante pour 86 d'entre elles (+16).** Malheureusement, la recherche d'un logement abordable et décent reste un énorme défi pour notre public dans le contexte bruxellois actuel.



Les habitants de la rue ayant cherché un logement par eux-mêmes ou avec l'aide d'un autre service (89 personnes) nous poussent à constater, une fois de plus, leur débrouille et leurs ressources personnelles. Ces personnes ont continué à bénéficier d'un accompagnement plus ou moins intensif de DIOGENES, selon leurs besoins.

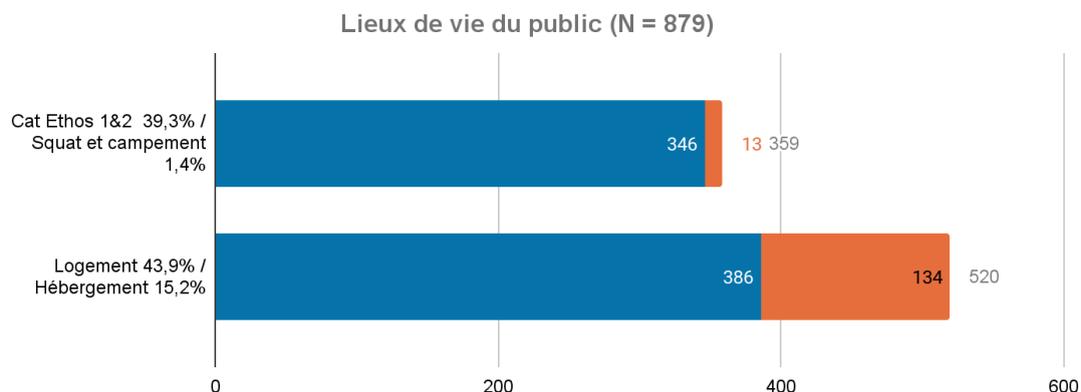
La plus grande partie de notre public ne cherchait pas de logement en 2023 (69,6%). Cela s'explique en partie par la présence de personnes qui étaient déjà en logement et qui ne cherchaient pas à déménager, mais aussi par d'autres raisons : manque de moyens financiers, problèmes administratifs ou juridiques, perte de courage et de motivation, priorisation d'autres besoins, troubles psychiques... Afin de proposer une solution de relogement aux habitants de la rue qui cumulent des problématiques psychiatriques et d'addiction, DIOGENES a mis en place, en 2016, son propre dispositif Housing First (HF). Ce projet s'adresse à un public qui ne trouve pas son chemin dans le circuit institutionnel "classique".

2.3. Les différentes solutions de logement et d'hébergement

Le graphique ci-dessous témoigne de l'attention portée par l'équipe de DIOGENES aux personnes en logement : les travailleurs accompagnaient majoritairement des personnes qui étaient en logement ou en hébergement au 31.12.2023 (59,1%). Cette observation est à mettre en regard avec le nombre de personnes qui sont sorties de la rue en 2023 et que nous avons donc également accompagné en rue pour une partie de 2023 ainsi qu'avec la méthodologie de travail de DIOGENES qui se centre sur le maintien du lien aussi longtemps que nécessaire.

Insistons par ailleurs sur le fait que ces chiffres sont basés sur une photo des situations, prise au 31.12.2023, et qu'ils ne reflètent donc pas le parcours souvent

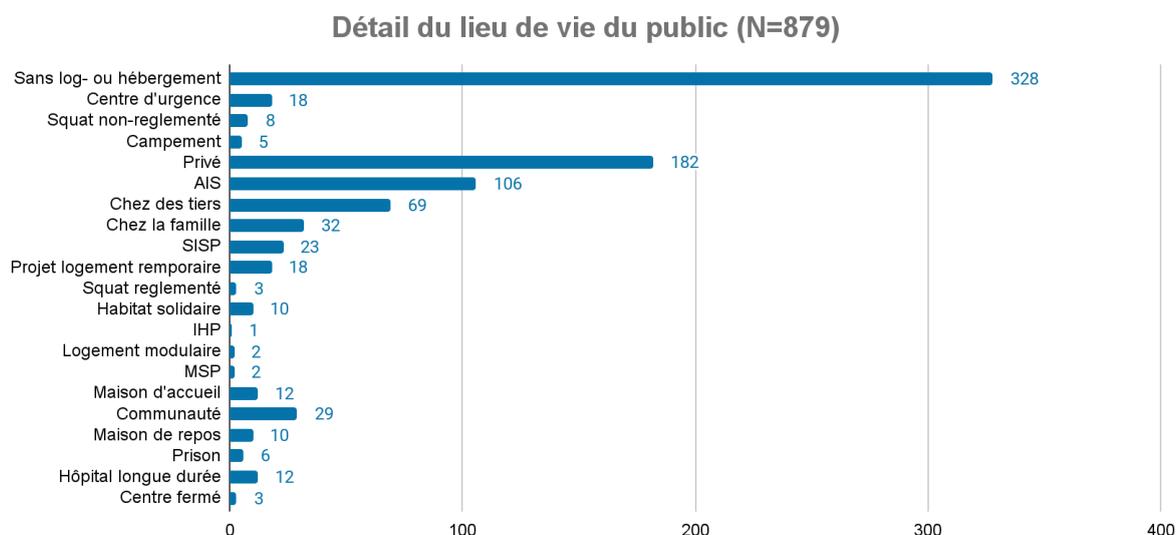
dynamique et morcelé des (ex-)habitants de la rue en cours d'année (alternance de périodes en rue, en hébergement, à l'hôpital, en prison, en logement qu'ils vivent, etc).



Comme les années précédentes, nous relevons la très grande **diversité des types de logements et d'hébergements** intégrés par notre public. Cette diversité reflète la créativité des habitants de la rue dans la recherche des solutions de logement, mais également l'étendue du réseau des travailleurs de DIOGENES.

Comparé à l'année dernière, notons que le nombre des personnes en squat non réglementé et en campement a diminué de 50 en 2022 à 13 en 2023. Cela rejoint nos constats de terrain : les habitants de la rue rencontrent de plus en plus de difficultés pour s'installer dans l'espace public ou pour trouver des lieux d'habitation inoccupés. La fermeture des squats et des campements par les autorités (par exemple dans la Rue des Palais) se fait sentir dans nos chiffres.

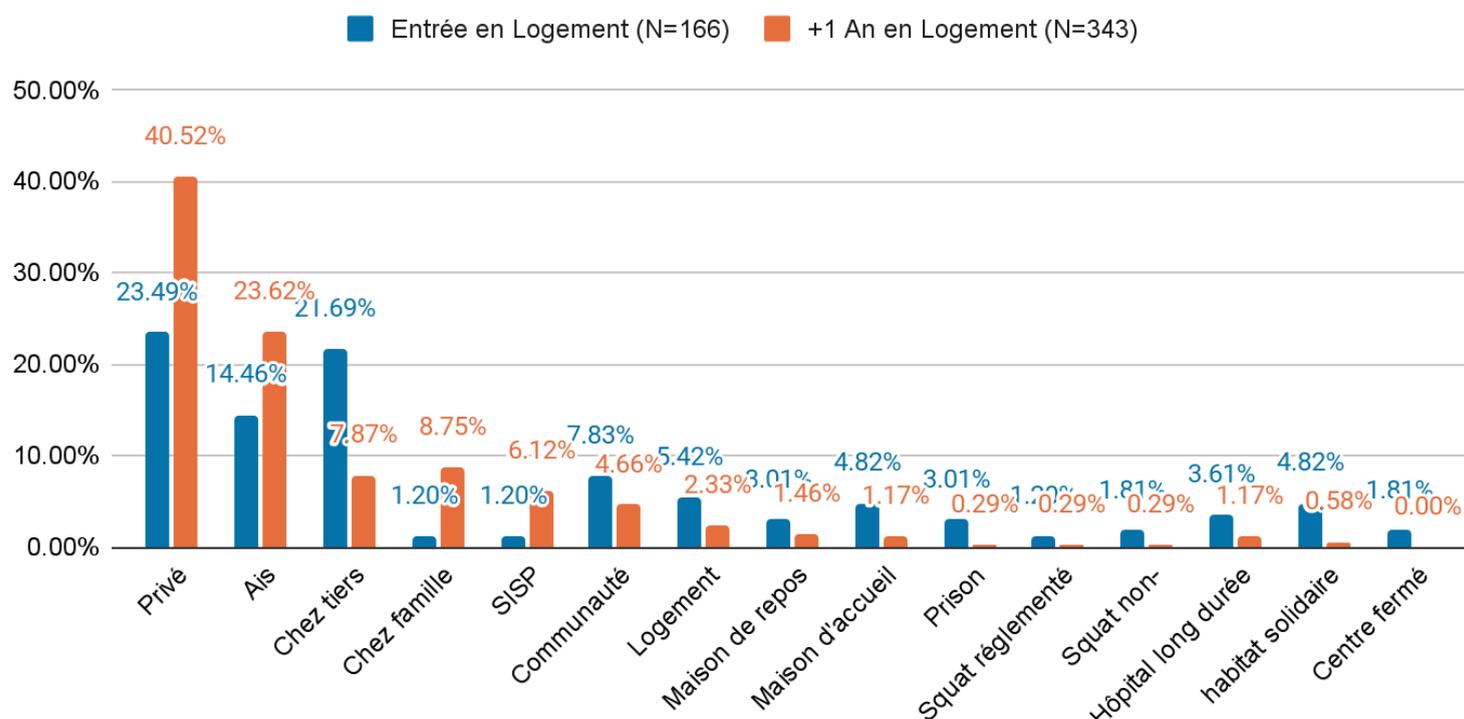
Un nombre non négligeable de personnes (29) trouve une solution au sein d'une communauté, telle que Poverello (+16). Ces rares structures acceptent d'héberger un nombre important de personnes qui ne sont pas capables de payer un hébergement en maison d'accueil. Parmi ces personnes, 27 n'ont pas la nationalité belge, et seules 3 disposent d'un droit de séjour permanent en Belgique⁷ !



⁷ Nous comptons 11 inconnues pour cette donnée concernant le droit de séjour des personnes hébergées au sein d'une communauté.

Ci-dessous, nous comparons les différentes solutions de logement/hébergement des personnes sorties de la rue en 2023 (N=166) à celles des personnes se trouvant en logement depuis plus d'un an (N=343). Trois grandes différences apparaissent :

Type de Logement et d'hébergement: Comparaison entre la situation d'entrée et de stabilisation



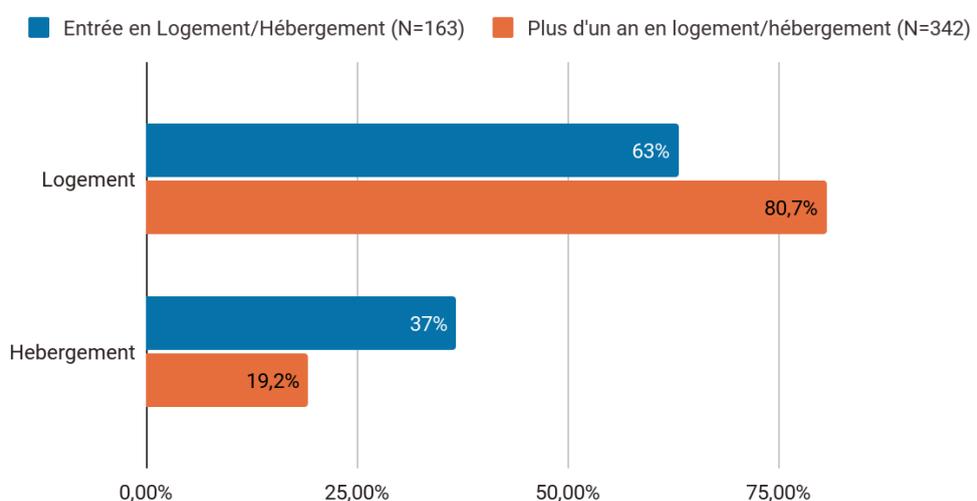
1. 14,4% des sorties de rue de 2023 ont pu se concrétiser grâce aux Agences Immobilières Sociales (AIS). L'année dernière, c'était le cas pour 32,9% sorties de rue, soit une diminution de 18,5% en 1 an ! Ce constat rejoint celui que nous faisons sur le terrain : de façon générale, nous avons l'impression que les AIS ouvrent moins souvent leurs portes au public sans-abri et qu'elles imposent de plus en plus de conditions (obligation d'accompagnement, le droit de saisir le RIS en cas de non-paiement...). Pour soutenir les AIS, **nous revendiquons un meilleur soutien financier pour les AIS afin qu'elles puissent continuer à prendre en charge notre public.** Le pourcentage (23,6%) de personnes en logement AIS depuis plus d'un an est resté stable par rapport à l'année dernière (24,6%).
2. Comme l'année dernière, la proportion de sorties de rue opérées grâce à un logement privé (23,4%) est moindre que celle des stabilisations dans un logement privé (40,5%). Néanmoins, **le logement privé reste la solution prépondérante pour notre public cible.**
3. **Les sorties de rue et stabilisations chez des tiers et chez la famille ont fortement augmenté en un an** (+20,5% et +3,7% respectivement). Ces chiffres sont pour nous des indicateurs de la crise du logement en RBC. Ils témoignent de ce que nous observons et entendons sur le terrain : s'offrir un logement abordable et décent est devenu mission impossible pour bon nombre de personnes. Les habitants de la rue se trouvent contraints de chercher des solutions sur le marché locatif privé ou d'accepter

des solutions de logement moins stables (avec bien souvent une prise de risque au niveau de l'accès aux droits).

Cette comparaison montre que certaines solutions ne sont pas durables (comme les squats, les IHP, l'habitat solidaire), et que d'autres n'ont pas l'objectif de l'être (comme les maisons d'accueil et les hôpitaux). On remarque également que l'accès à des logements sociaux via les SISP reste problématique pour notre public : seules 2 personnes sont entrées dans un tel logement en 2023 ! En revanche, cette solution est la solution durable de sortie de rue par excellence puisque nous voyons que 21 personnes sont stabilisées dans leur logement SISP depuis plus d'un an. Pour cette raison, **DIOGENES défend la mise en place d'un quota de logements SISP réservé au public sans-abri.**

Comme l'indique le graphique ci-dessous, il n'est pas surprenant de constater que les personnes stabilisées en logement ou hébergement depuis plus d'un an étaient majoritairement en logement au 31.12.2023 (80,7%) que celles qui venaient de quitter la rue (63,1%) – ces dernières étant plus souvent en hébergement. Néanmoins, remarquons que **le nombre de "solutions durables" a fortement chuté en un an** : en 2022, 88,5% des personnes étaient stabilisées en logement (-7,8%), et 80% bénéficiaient d'un accès direct de la rue à un logement (-17%). En tout état de cause, le *Soutien au Logement* priorise les solutions de sortie de rue les plus durables et stables possibles, en privilégiant un maximum le respect de la vie privée, de l'autonomie et de la singularité des personnes.

Le pourcentage des solutions de logement et d'hébergement parmi les personnes entrées et les personnes stabilisées en logement ou hébergement



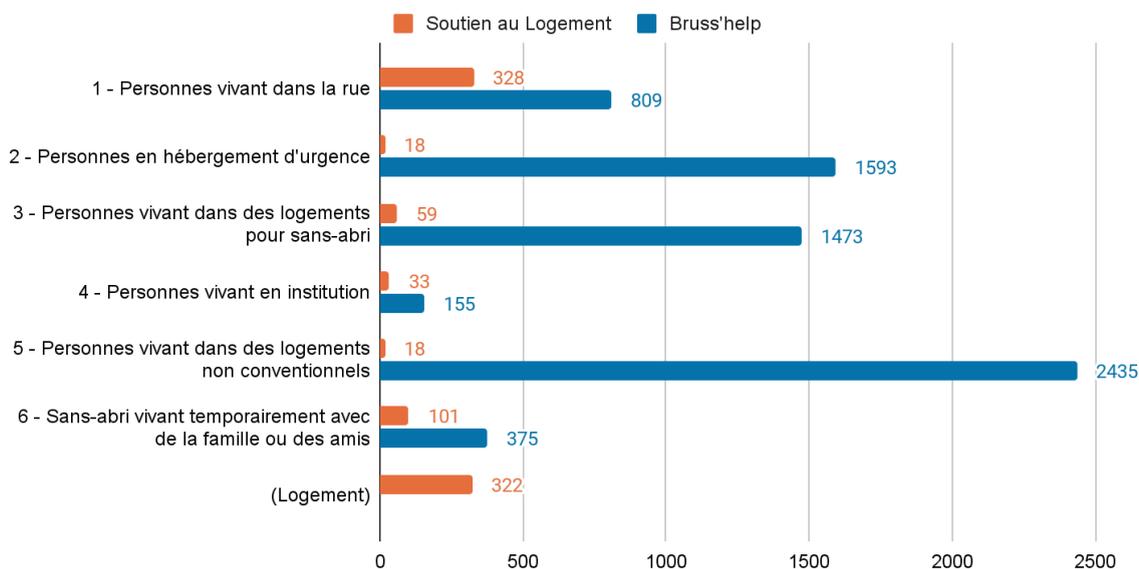
2.4. Typologie Ethos Light

Dans ce rapport, pour la première fois, nous avons structuré notre récolte de données concernant la situation de vie de notre public cible selon la typologie Ethos. Cette dernière a été mise en place par la FEANTSA dans le but d'harmoniser et de simplifier le travail au sujet du phénomène du sans-abrisme, et de mieux pouvoir comparer différentes statistiques⁸. Attention : nous avons complété la typologie Ethos – qui concerne les personnes qui se

⁸Pour une meilleure compréhension des catégories Ethos Light, cf. Annexe 1, <https://www.feantsa.org/download/fea-002-18-update-ethos-light-0032417441788687419154.pdf>

trouvent en situation de rue ou de mal logement – d'une catégorie relative au "logement durable", à des fins de bonne analyse. Voici la répartition du public accompagné selon ces critères :

Typologie européen du sans abris et de l'exclusion par le logement : Répartition du public du Soutien au Logement au 31/12 (N : 879) et des personnes dénombrées par Bruss'help (N : 6840) selon les Catégories Ethos Light



Cette visualisation nous offre une autre perspective, une autre façon de comprendre les situations des personnes accompagnées par le *Soutien au Logement*. En un coup d'œil, nous voyons que notre travail d'accompagnement se situe entre la vie en rue et la vie en logement durable. Nous constatons que, souvent, les personnes sans-abri vivent dans une situation entre ces deux extrêmes, forcées, par exemple, de recourir aux solutions d'hébergement via des tiers ou la famille.

La comparaison avec la typologie du dernier dénombrement de Bruss'Help (2022) nous apprend que, dans le secteur d'aide aux personnes sans abri en RBC, DIOGENES se distingue par cette attention particulière pour les personnes qui vivent dans l'espace public (11,3% pour le dénombrement et 57,7% pour le *Soutien au Logement*) et chez des tiers (5,3% pour le dénombrement et 19,7% pour le *Soutien au Logement*). Indirectement, nous pouvons en conclure que DIOGENES travaille en grande partie avec des personnes qui sont en décrochage vis-à-vis du secteur d'aide aux personnes sans abri en RBC⁹.

2.5. Les expulsions et les radiations

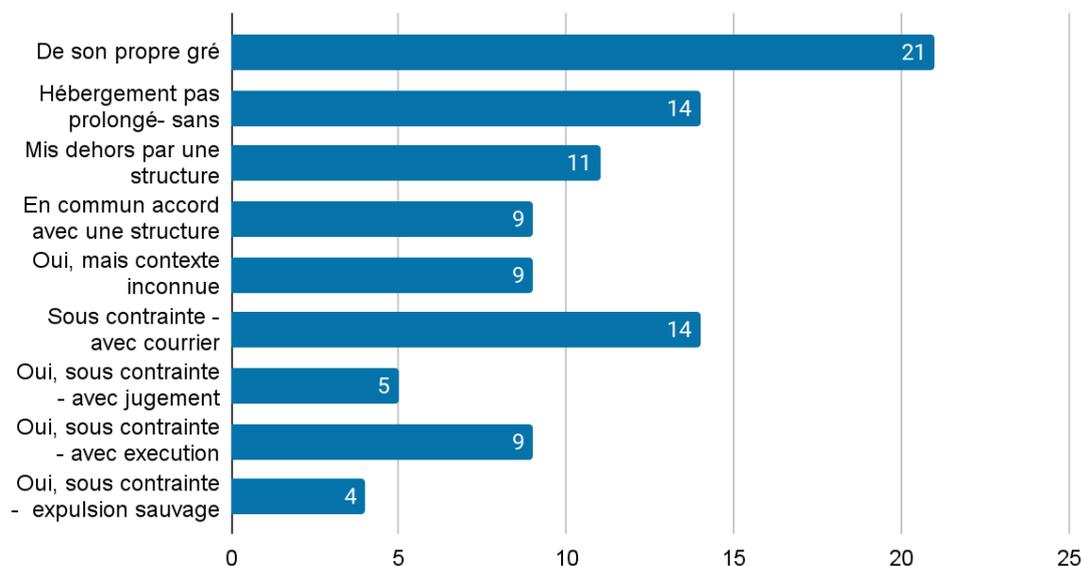
Le parcours généralement des habitants de la rue est souvent morcelé. En revanche, nous constatons une diminution des pertes de logement en 2023 : si 123 personnes avaient quitté leur logement ou leur hébergement en 2022, ce n'était le cas "que" pour 96 personnes en 2023. Comme mentionné plus haut, au 31.12.2023, 28 personnes étaient de retour en rue

⁹ source: https://www.bruss'help.org/images/Synth%C3%A8se_Denombrement22_FR.pdf. L'utilisation de la typologie Ethos Light nous permet de comparer ces statistiques. Nous avons omis, de notre graphique, les personnes comptabilisées par Bruss'help comme étant sous menace d'expulsion.

après la perte de logement ou d'hébergement. Cela signifie que la plupart des personnes qui ont quitté leur logement ou hébergement en 2023, ont trouvé une autre solution en cours d'année.

Le graphique ci-dessous présente les conditions dans lesquelles les sorties de logement ou d'hébergement ont eu lieu.

96 sorties de logement ou de hébergement (N=866)

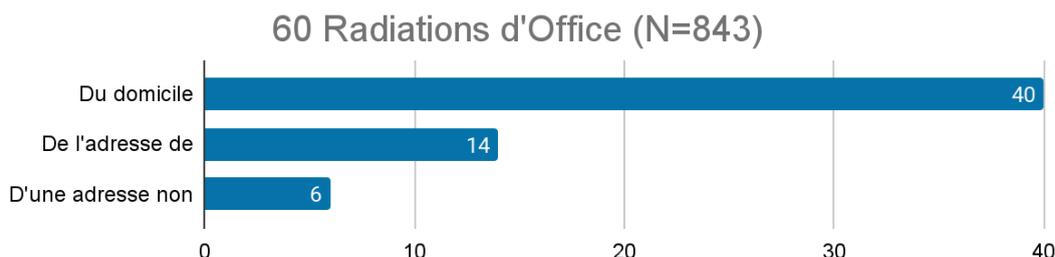


Nous sommes interpellés par les chiffres concernant les expulsions (28 personnes) et notamment les expulsions sauvages (4 personnes). Ces chiffres ont diminué par rapport à l'année dernière. Il est difficile d'en tirer des conclusions, mais nous espérons que cette diminution est le fruit des mesures prises pour éviter les expulsions (moratoire hivernal, implication des CPAS, travail de prévention de DIOGENES...). N'oublions pas, cependant, que 33,3% des personnes qui ont quitté leur logement ou hébergement en 2023 l'ont fait sous contrainte.

Pour plus d'informations quant au phénomène des expulsions dans le contexte bruxellois actuel et leur impact sur la vie des personnes concernées, nous référons le lecteur à la recherche de 2022 à laquelle DIOGENES a participé : *“Les expulsions de logement à Bruxelles : combien, qui et où”*¹⁰.

Le graphique à la page suivante s'attarde sur les radiations d'office vécues par les personnes accompagnées par DIOGENES en 2023.

¹⁰ Pernelle Godart, Eva Swyngedouw, Mathieu Van Crielingen et Bas van Heur, « Les expulsions de logement à Bruxelles : combien, qui et où ? », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 176, mis en ligne le 12 février 2023, consulté le 08 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/6434> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.6434>



7,1% des habitants de la rue accompagnés par DIOGENES ont été radiés d'office en 2023 (10% en 2022). Cette réalité cause d'énormes difficultés à notre public : perte de revenu de remplacement (chômage, pension, allocation handicap, mutuelle), de compte bancaire, d'assurance maladie, de carte d'identité, de carte et/ou de droit de séjour, d'accès à son courrier... En Belgique, les droits de base des personnes sont directement liés à l'inscription à une adresse ; ce qui signifie que l'on risque de les perdre lorsque l'on perd son logement, alors même que l'on se trouve déjà dans une situation de vulnérabilité.

Nous plaignons pour changer le système selon lequel il faille attendre sa radiation de domicile avant de pouvoir s'inscrire en adresse de référence. En pratique, les personnes en rue, aidées par un CPAS ou non, attendent souvent plusieurs mois avant d'être radiées de leur ancien domicile – s'exposant ainsi aux risques précités –, afin d'entrer dans les conditions pour demander une adresse de référence. Bien qu'il existe une procédure (Modèle 10) pour demander soi-même la radiation d'un domicile, celle-ci est peu connue et elle n'est pas systématiquement proposée par les CPAS. Il arrive régulièrement que des personnes soient radiées de leur adresse de référence sur initiative du CPAS. Parfois, nous constatons des radiations soudaines réalisées par la commune (sur demande d'un propriétaire ou pour des raisons inconnues). **En d'autres mots, la procédure de radiation d'office, initialement prévue par le législateur pour des situations exceptionnelles, est devenue une pratique courante aujourd'hui. Nous plaignons pour un retour à l'usage exceptionnel de cette procédure :** les droits de base des habitants de la rue sont en jeu, ce qui doit appeler au bon sens et à la prudence, sans excès de zèle !

Dans les années à venir, nous approfondirons notre récolte de données concernant les expulsions et les radiations d'office. En effet, nous aimerions mieux comprendre (l'ampleur de) ces réalités : contexte global, motivation des expulsions et des radiations, liens avec les types de logement, profil des personnes concernées... Cette étude devrait permettre d'ajuster le travail de prévention.

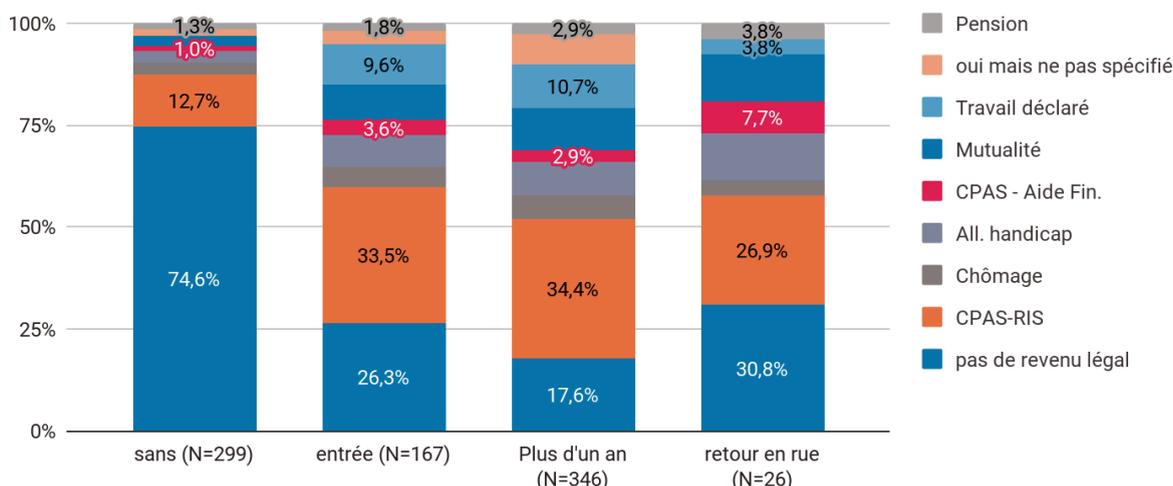
2.6. Les revenus

Sur le graphique suivant, nous remarquons clairement que **la plupart des personnes qui étaient en rue au 31.12.2023 ne disposaient d'aucun revenu officiel (74,6%). C'est près de trois fois plus que pour les personnes en logement ou hébergement.** Nous en déduisons que disposer d'un revenu officiel facilite grandement l'insertion par le logement.

Nous observons également qu'aucune des personnes en rue au 31.12.2023 n'avait un travail déclaré, tandis que c'était le cas pour 9,6% des personnes entrées en logement ou hébergement et pour 10,7% des personnes stabilisées en logement ou hébergement depuis plus d'un an. Cela montre non seulement les difficultés de la vie en rue, mais aussi qu'un

emploi peut faciliter l'entrée en logement ou hébergement. L'accès à un logement et de surcroît à une domiciliation permet à une partie du public – les personnes sans revenus officiels – de régulariser sa situation administrative et ainsi d'ouvrir ses droits à un revenu officiel. D'où l'importance de l'offre de logements temporaires bas seuil telle que proposée par des projets comme ISSUE !

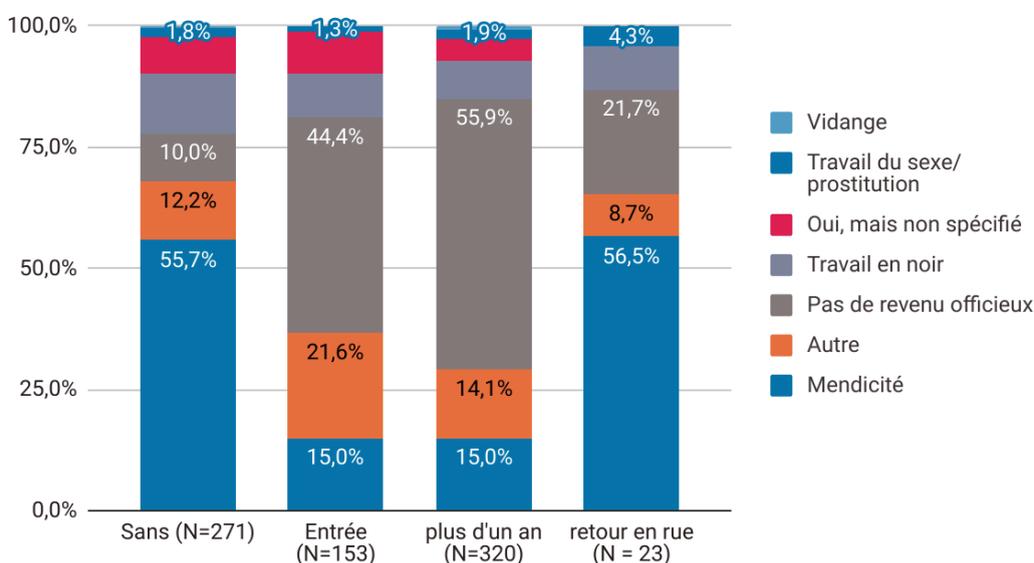
Revenus officiels selon la situation de logement / hébergement



Ce graphique expose également le rôle important que les CPAS peuvent jouer dans la mise et le maintien à l'abri des habitants de la rue. En effet, le pourcentage de personnes sans logement ni hébergement qui obtenaient un RIS d'un CPAS (12,7%) était environ trois fois plus faible que dans le groupe des personnes entrées ou stabilisées en logement ou hébergement fin 2023 (33,5% et 34,4% respectivement). Enfin, nous voyons que les possibilités de repos, de répit et de stabilisation offertes par le logement ouvrent de nouvelles perspectives de revenus légaux provenant d'autres sources que le CPAS.

En 2023, la grande majorité des personnes en rue dépendait d'un revenu officiel (90%). La mendicité (55,7%) était de loin la source de revenu informel la plus importante. Nous pensons que ceci est lié aux difficultés d'accéder à un statut de séjour et au contexte de survie au quotidien.

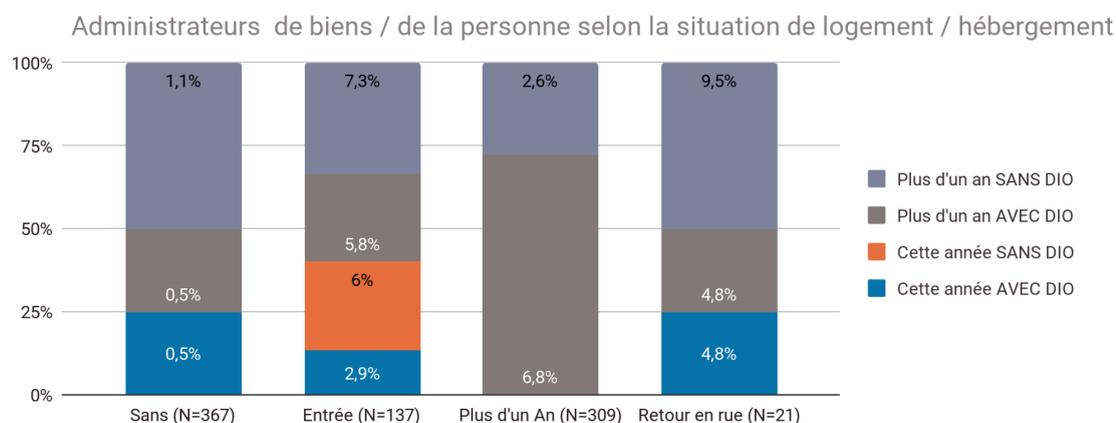
Revenus officieux selon la situation de logement/hébergement



Pour les deux groupes en logement à fin de 2023, nous observons une plus grande proportion de personnes qui n'avaient aucun revenu officiel (44,4% et 55,9%) et une plus faible proportion qui pratiquait la mendicité (15%). Ceci est probablement dû au fait que les personnes qui disposent d'un revenu officiel, ont plus de possibilités pour sortir de la rue. Une fois en logement, la mendicité n'est plus nécessaire pour bon nombre d'entre elles. Une partie du public parvient aussi à régulariser sa situation administrative et financière via l'accès au logement et au travail.

Ces trois réalités (adresse/logement, revenu et emploi) sont fortement liées. Les habitants de la rue, et a fortiori les migrants intra-européens, entrent fréquemment dans un cercle vicieux, car un blocage pour l'accès à l'un de ces droits renforce le blocage pour l'accès aux autres. D'où la pertinence du projet *Rights First*, qui envisage de travailler sur ces trois domaines simultanément, en partenariat et de façon holistique.

Le graphique ci-dessous donne une vue du travail des administrateurs des biens et de la personne, travail qui revêt une grande importance. Lorsque cela s'avère nécessaire, les travailleurs de *Soutien au Logement* aident les habitants de la rue à mettre en place ce soutien et restent des personnes-ressources dans leur relation avec l'administrateur. Tandis que 5,4% des personnes vivant en rue durant toute l'année 2023 avaient un administrateur de biens et/ou de la personne, c'était le cas pour 11,5% des personnes entrées en logement ou hébergement au 31 décembre et pour 10% des personnes stabilisées en logement ! Nous en concluons qu'il y a un lien entre la présence d'un administrateur de biens/de la personne et les entrées ou les stabilisations en logement. Selon nos observations de terrain, la présence d'un administrateur de biens/de la personne rassure les propriétaires, les SISF et les AIS.

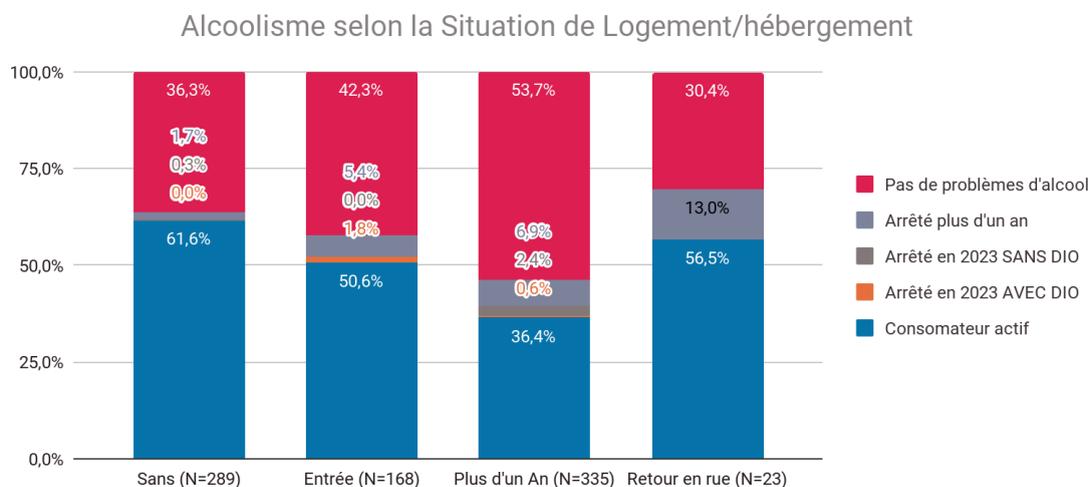


Notons, par ailleurs, que 16% des personnes retournées en rue et encore en rue au 31 décembre 2023 étaient suivies par un administrateur. Notre hypothèse est que ces personnes ne sont pas retournées en rue à cause de problèmes de paiement de loyer. Il faut toutefois relativiser ce pourcentage puisqu'il porte sur un très petit nombre de personnes (4).

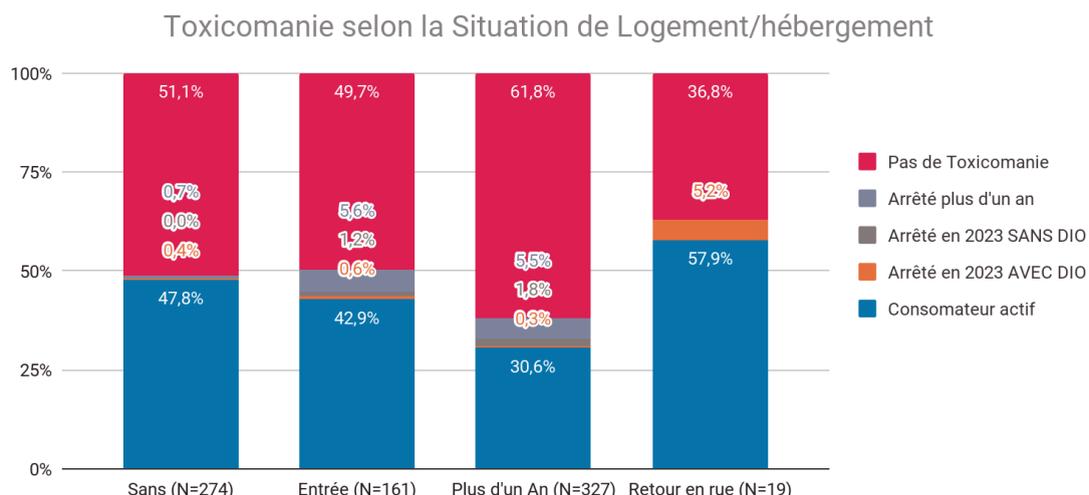
En 2023, l'équipe *Soutien au Logement* a mis en place 7 suivis par des administrations de bien et/ou de la personne. Un soutien actif a également été apporté pour 26 des 69 administrations en cours depuis plus d'un an.

2.7. Les assuétudes et la santé mentale

Le lien entre la situation de logement et les assuétudes est similaire, selon que l'on envisage l'alcoolisme ou la toxicomanie¹¹.

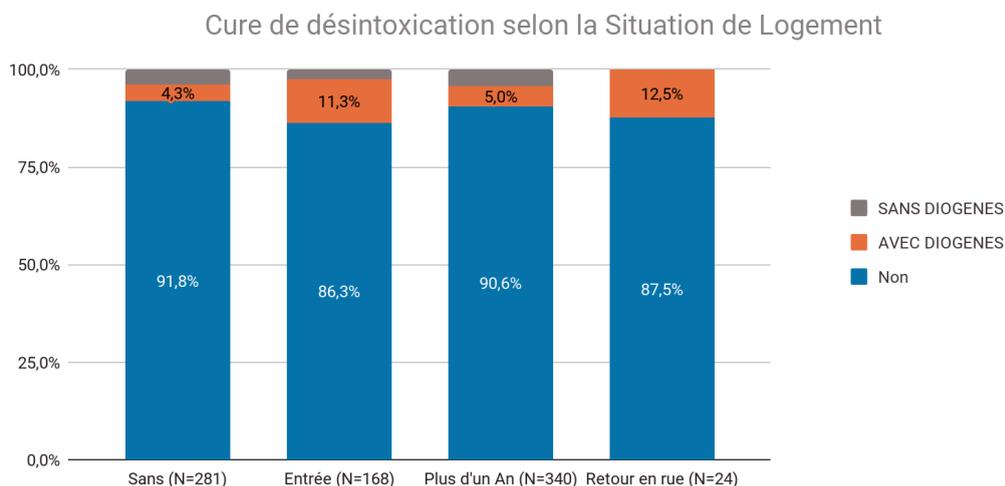


La dépendance à l'alcool était fortement caractéristique des personnes sans hébergement ni logement en 2023 (61,6%), tandis qu'elle l'était moins pour les personnes entrées en logement ou hébergement (50,6%) ou pour les personnes stabilisées (36,4%). Parmi les personnes retournées en rue, 56,5% avaient une consommation problématique d'alcool. Cela fait des années que nous faisons le même constat, dans nos rapports et sur le terrain : l'absence de logement a un impact important sur la consommation d'alcool, et une consommation problématique impacte les capacités à accéder ou à se maintenir en logement. Inversement, on peut argumenter qu'un **logement ou hébergement est un facteur stabilisateur qui peut considérablement aider les personnes à surmonter leurs addictions**. Cette analyse est identique pour les consommateurs d'autres drogues que l'alcool.



¹¹ Nous appliquons une définition de l'alcoolisme et de la toxicomanie pragmatique et basée sur les observations de l'équipe de terrain. Une consommation d'alcool ou d'autres drogues est considérée comme problématique quand elle a un impact important et global sur la vie de la personne : sa santé mentale et physique, ses relations, sa situation administrative, sa situation financière, sa situation de logement...

Le travail sur la gestion des addictions augmente considérablement les chances de réussite d'une inclusion sociale par le logement. Les statistiques en témoignent : les personnes qui sont entrées ou qui se stabilisent en logement consomment en moindre proportion. Sur le terrain aussi, nous remarquons qu'il est plus facile d'entrer en logement lorsque la personne est sevrée. D'autre part, la stabilisation en logement a un impact positif sur les problématiques d'addictions. En effet, elle offre des possibilités pour entamer un processus de soin, notamment une cure de désintoxication.



La toxicomanie, tout comme l'alcoolisme, peut être un facteur qui précipite les retours en rue si aucun accompagnement n'est mis en place. 71 personnes (8,7%) ont été en cure de désintoxication en 2023, dont 51 avec l'aide des travailleurs de DIOGENES ! C'est un indicateur fort qui montre **l'importance de l'accès à des dispositifs de sevrage pour les habitants de la rue**. Le projet *Soutien au Logement* porte une attention particulière à ces prises en charge spécifiques. Le graphique ci-dessus en témoigne clairement.

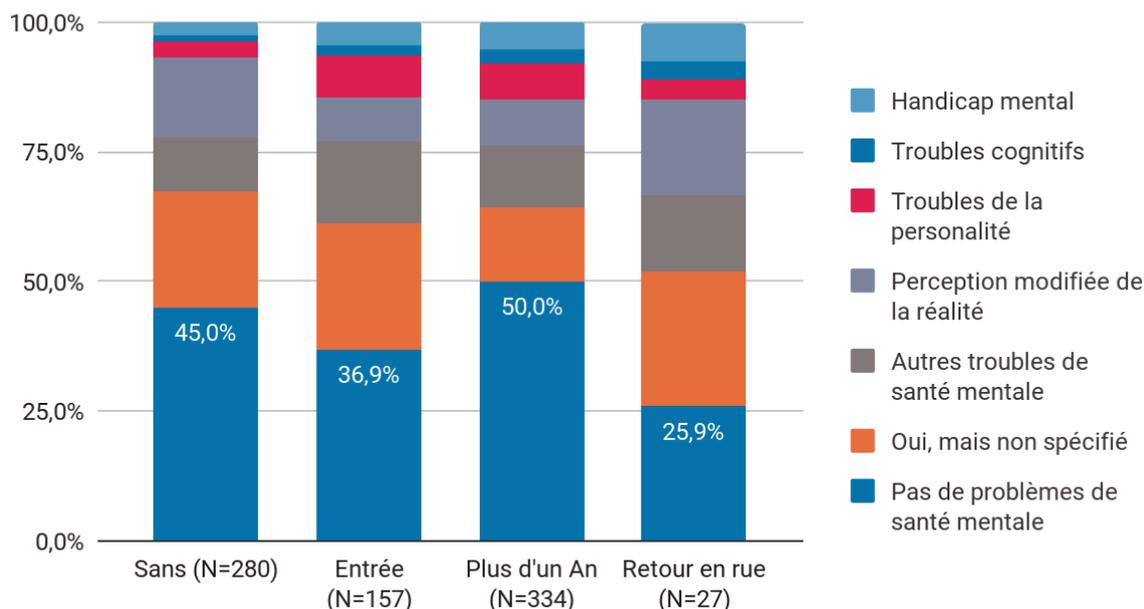
Le graphique ci-dessous nous indique les problématiques de santé mentale de chacun des groupes en 2023. Avant toute chose, quelques remarques préliminaires. Tout d'abord, il est important de rappeler que l'ensemble de ces données sont récoltées par les travailleurs de terrain, dont ce n'est pas la mission de poser un diagnostic pour les personnes accompagnées¹². Ensuite, les contacts avec le public en rue sont par définition moins structurés et encadrés, et les effets d'une consommation d'alcool ou d'autres drogues peuvent masquer des problèmes de santé mentale. Enfin, lors de la période d'entrée en logement, l'accompagnement du *Soutien au logement* s'intensifie. Nous sommes très proches des personnes à ces moments-«clés» et les problèmes sous-jacents peuvent apparaître plus clairement. En tout état de cause, ces statistiques démontrent que les travailleurs du *Soutien au Logement* n'hésitent pas à accompagner des personnes souffrantes de problèmes de santé mentale vers le logement. Bien au contraire !

La proportion des personnes qui font face à des problématiques de santé mentale est plus faible dans le groupe des personnes qui sont en logement depuis plus d'un an que dans celui de celles qui sont entrées en logement en 2023. C'est une tendance que nous avons aussi remarquée les années précédentes. Nous émettons l'hypothèse qu'**une solution**

¹² 2 personnes de *Soutien au Logement* sont tout de même formées dans le domaine de la santé mentale : 1 diplôme d'assistante en psychologie et 1 master psychologie clinique en thérapie comportementale et cognitive

de logement durable a un effet stabilisateur sur les troubles cognitifs et les troubles psychiatriques de la personne. De même, il semble que **le maintien d'un logement est favorisé par l'absence de problèmes de santé mentale.**

Troubles de Santé Mentale selon la situation de logement/hébergement

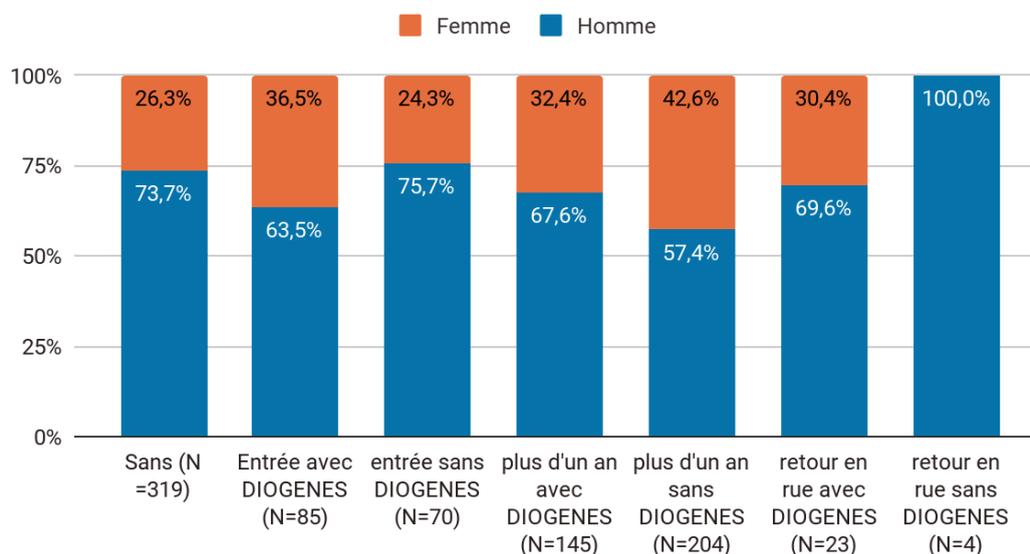


L'accès à des solutions de logement adaptées aux personnes qui cumulent addictions, sans-abrisme et/ou problèmes de santé mentale est un défi de taille en matière de lutte contre le sans-abrisme. Notons que pas moins de 74% des personnes qui sont retournées en rue en 2023 souffraient de problèmes de santé mentale et, parmi elles, 10 souffrent également de problèmes de toxicomanie, 12 d'alcoolisme et 7 des deux. En ce sens, les collaborations avec les dispositifs Housing First répondent incontestablement à un besoin essentiel.

2.8. Les questions de genre

Le pourcentage de femmes accompagnées par DIOGENES a presque triplé en 25 ans, passant de 11% en 1995 à 30% en 2023. Dans le cadre du projet *Soutien au Logement*, nous comparons leur situation de logement à celle des hommes.

Le genre des personnes en fonction de la situation de logement



Du graphique à la page précédente, nous concluons que :

- Comme les années précédentes, les femmes étaient généralement plus représentées dans les groupes en hébergement et en logement que dans le groupe en rue.
- De façon générale, plus on s'éloigne de la rue, plus le pourcentage de femmes accompagnées augmente.
- Lorsque l'entrée ou la stabilisation en logement ou hébergement se faisait avec l'aide de DIOGENES, la proportion de femmes était plus élevée que pour le groupe en rue. Lorsque la stabilisation se faisait grâce à la personne elle-même ou d'autres services – et que *Soutien au Logement* intervenait donc sur d'autres domaines de leur vie –, cette proportion augmentait encore (42,6%).
- Le pourcentage de femmes qui sont retournées en rue en 2023 (25,9%) et qui n'ont pas eu de logement ni d'hébergement cette même année (26,3%) ne différait pas beaucoup.

Ces constats tendent à confirmer deux tendances observées ces dernières années. D'une part, nous assistons à une féminisation générale du sans-abrisme depuis 25 ans. D'autre part, **les femmes sont "sous-représentées" en rue et "surreprésentées" en logement et/ou dans les lieux d'hébergement du secteur sans-abri**. De façon générale, notre secteur semble s'adapter aux particularités du public féminin : les femmes trouvent davantage leur place dans les centres d'hébergement d'urgence et dans les maisons d'accueil que les hommes.

DIOGENES met un point d'honneur à accompagner son public sans aucune discrimination de genre ni de sexe. Nous accompagnons hommes et femmes sur base d'une égalité totale de traitement des genres. La sélection des candidats est réalisée par l'équipe des travailleurs de rue de DIOGENES suivant de nombreux critères dont aucun n'induit ni n'implique de traitement différencié en faveur des hommes ou des femmes ; c'est l'état de besoin qui détermine la sélection. Néanmoins, l'augmentation du groupe de femmes dans le groupe des sorties de rue (29,8% en 2021 ; 32,4% en 2022 ; 30,9% en 2023) – en comparaison avec la diminution du groupe de femmes en rue (28,8% en 2021 ; 24,9% en 2022 ; 26,3% en 2023) – semble indiquer un état de besoin des femmes en rue considérable.

L'équipe d'accompagnement enquête sur toutes les problématiques de la personne accompagnée, suivant ses besoins et ses demandes. Les femmes accompagnées nous amènent à nous orienter vers des services d'aides et de soins plus adaptés aux femmes. Souvent, l'ordre et les relations en rue se déterminent selon la loi de la jungle, la loi du plus fort. Les personnes les plus faibles et les plus fragiles sont vite identifiées par les plus forts. La vie en rue oblige alors à développer des stratégies de survie. Dans ce contexte-là, les femmes sont, sans vouloir généraliser, des victimes plus faciles : vols, agressions physiques et verbales, harcèlement sexuel, viol, prostitution forcée ou non... Elles vivent leur situation comme honteuse et ont fréquemment une très mauvaise image d'elles-mêmes. Notre démarche proactive de rencontre des femmes dans la rue semble faire la différence.

3. Les projets de logement innovants et spécifiques

Een ministudio waarin je op een gegeven moment als alleenstaande vader geconfronteerd wordt met het terug voorgedij hebben over je twee kinderen. Geen gordijnen om goed te slapen, niet genoeg plek om goed te ademen. En je leven stond al op losse schroeven na jaren van overleven op straat. Als je dan in een appartement terecht kunt met twee kamers en gemeenschappelijke voorzieningen en daarin begeleid kan worden, dat maakt een verschil. Yousef, de vader, heeft moed en vond tijdelijk zijn weg naar werk en alternerend vaderschap. De kinderen konden in de week in een internaat terecht, wegens de medische problemen die Yousef ondervond. Woonst, psychologische hulp, verbetering voor de schoolgang en levenssituatie van de kinderen, loonarbeid... zijn slechts enkele stappen die Yousef kon nemen door de solidariteit met sociaal werkers. Maar vooral door zijn eigen levenslust om zijn leven in handen te nemen.¹³

<i>Projets innovants</i>	ISSUE	Habitat solidaire
Partenaires	L'Ilot, Samusocial, Pierre d'Angle, Smes-B	Fami-Home, Logement pour Tous, Pierre d'Angle, Centre Ariane, AIS Quartiers
Nombre d'accompagnements par DIOGENES	24	11
Nombres d'entrées en 2023	10	9
Nombre de logements	10	7 habitats solidaires

En 2023, l'asbl DIOGENES a continué à s'investir dans des solutions de logement innovantes et créatives. Ces initiatives n'ont nullement l'intention de combler le manque de logements durables, adaptés et payables en RBC. DIOGENES continue d'orienter son public vers les AIS, les logements sociaux ou les dispositifs de Housing First ; tout comme nous poursuivons nos fructueuses collaborations avec le reste du secteur sans-abri et les secteurs connexes.

Au total, ce ne sont pas moins de **35 personnes qui ont été accompagnées en logement**¹⁴ dans le cadre de ces partenariats innovants et spécifiques au *Soutien au Logement* (voir tableau).

¹³ Témoignage d'un travailleur du *Soutien au Logement*. Le nom Youssef est un pseudonyme.

¹⁴ Attention : ces chiffres ne sont pas comparables aux statistiques générales du *Soutien au Logement* (entrées en logement / plus d'un an en logement) qui sont une photo au 31/12 et qui ne comptabilisent pas les enfants mineurs des familles (nous en comptons 9 parmi les 35 personnes comptabilisées ici).

Bon nombre d'initiatives nouvelles et expérimentales ont vu le jour – et ont parfois disparu ensuite du fait d'une mise en place en situation de crise – ces dernières années et DIOGENES a été impliquée dans plusieurs d'entre elles.

3.1. Habitat Solidaire

Pour une évaluation quantitative et qualitative détaillée du projet, nous vous référons au rapport d'activités distinct rédigé par Fami-home et pouvant être obtenu sur simple demande.

Les habitats solidaires sont des maisons, gérées en collaboration avec Fami-Home, Logement pour Tous, l' AIS Quartiers, Pierre d'Angle et le Centre Ariane. Elles permettent à plusieurs habitants de la rue de cohabiter. Le projet a pour but de 1) permettre l'accès direct de la rue à un logement salubre à loyer modéré, 2) lutter contre la solitude ressentie en logement et 3) développer un accompagnement social individuel et/ou collectif de bas seuil. En somme, il offre une solution alternative d'insertion par le logement. La vie communautaire constitue l'un des atouts majeurs pour les habitants de la rue qui intègrent un habitat solidaire. *Fami-Home* a le rôle d'accompagnateur collectif et individuel. Les partenaires sélectionnent les candidats du projet à tour de rôle.

Nous identifions 5 points forts au projet d'*Accès direct de la rue à l'habitat solidaire* :

- 1) **Insertion par le logement** : le logement est considéré comme un point de départ plutôt que d'arrivée.
- 2) **Habitat solidaire** : la vie communautaire permet de reconstruire du lien social et de créer de la solidarité entre les habitants ; elle offre une alternative intéressante à la solitude et au vide social qui envahit le logement lorsque l'on quitte la rue.
- 3) **Participation** : les locataires participent à l'élaboration du projet dont ils sont les acteurs principaux, notamment en déterminant les règles de vie de la maison qu'ils habitent, avec le soutien et l'accompagnement des intervenants sociaux.
- 4) **Partenariat et travail en réseau** : nous bénéficions du savoir-faire, des ressources, de l'énergie et de l'expertise propres à chaque équipe, ce qui permet non seulement de développer les synergies entre les projets, mais aussi d'adapter les pratiques de chacun aux besoins des habitants.
- 5) **Faible coût du projet** : il est nettement inférieur à celui que générerait la création d'une nouvelle structure d'accueil.

En 2023, le dispositif d'Habitat solidaire logeait 11 personnes suivies par notre équipe, dont 9 nouvelles entrées dans le projet. 5 logements étaient gérés par l' AIS *Logement pour Tous* : quatre petites maisons et un grand appartement. Bien qu'en cohabitation, chaque habitant y disposait de son espace privé. Malheureusement, l'habitat solidaire dans l'appartement a été clôturé en cours d'année. 2 autres logements ont été nouvellement mis à disposition par l' AIS *Quartiers*. Ce qui nous a permis de réaliser une première : le relogement d'un parent bénéficiant d'un droit de garde alterné de son enfant mineur.

3.2. Rights First

Pour une évaluation quantitative et qualitative détaillée du projet, nous vous référons au rapport d'activités distinct disponible auprès de Bruss'help. Pour les résultats des travailleurs de DIOGENES au sein de ce projet, nous vous référons au rapport d'activités général de l'asbl DIOGENES.

DIOGENES est impliqué dans le projet *Rights First*, subsidié par la Commission Européenne et la Cocom. Nous travaillons en partenariat avec L'Ilot, Hobo, le Samusocial, le CPAS de Bruxelles et Bruss'help au niveau bruxellois ; avec Crisis (Royaume-Uni) et San Joan De Déu Serveis Socials Barcelona au niveau européen. *Rights First* offre un accompagnement holistique pour des personnes sans-abri ou mal logées afin de promouvoir l'accès aux droits sur 3 domaines différents :

1. Accès à une adresse, un revenu et des droits sociaux de base (DIOGENES et Samusocial)
2. Accès et maintien en logement (L'Ilot)
3. Accès au marché d'emploi (Hobo)

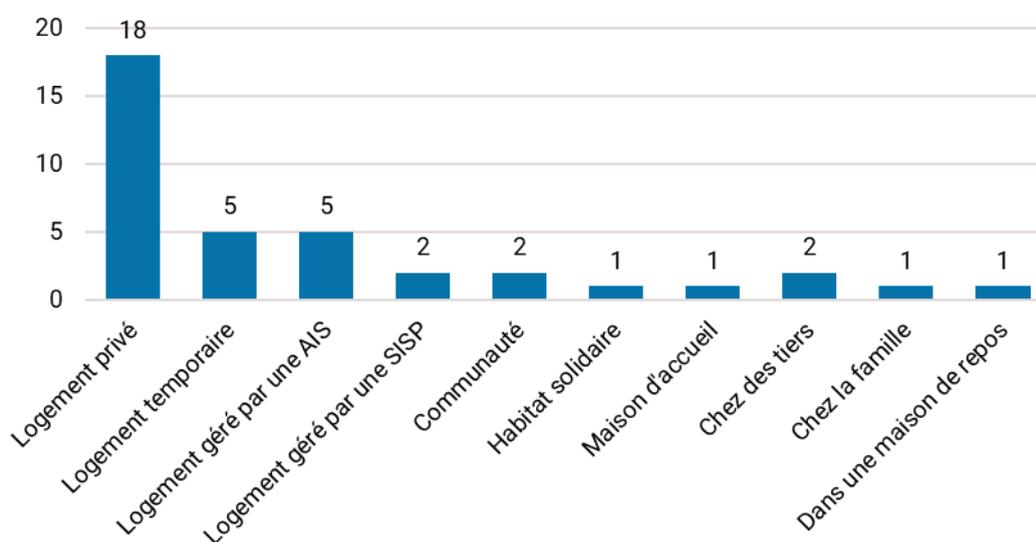
Les liens entre *Rights First* et *Soutien au Logement* sont importants. De plus, la complémentarité avec le projet *ISSUE* ouvre des opportunités intéressantes de part et d'autre.

Dans le cadre de Rights First, les 3 travailleurs mi-temps de DIOGENES, ont accompagné 185 personnes en 2023. 38 d'entre elles sont sorties de la rue cette année. Le graphique ci-dessous présente le détail de ces entrées en logement ou hébergement :

32 personnes sont sorties de rue avec l'aide directe des travailleurs de terrain de DIOGENES.

Ces chiffres témoignent de l'impact de notre investissement dans le projet *Rights First* sur les sorties de rue des personnes accompagnées par DIOGENES.

Sorties de rue Rights First



3.3. ISSUE

a) Présentation

Le projet *ISSUE* est né à la fin de l'année 2019 dans le cadre d'une réflexion sur les alternatives au dispositif hivernal. L'initiative est soutenue et financée par le Collège réuni de la CCC sur initiative des Ministres de l'Aide aux personnes.

Cinq partenaires croisent et mutualisent leur expertise (*L'Ilot, le Samusocial, le Smes-B, Pierre d'Angle et DIOGENES*) dans le but d'offrir en occupation temporaire, des logements de SISF et d'AIS en attente de rénovation. Le logement est assorti d'un accompagnement psychosocial personnalisé permettant au public concerné de trouver une alternative à la rue et à l'hébergement d'urgence.

b) Structure du partenariat

Fonctions transversales : *L'Ilot* gère la coordination générale et est le référent logistique et administratif du projet. Jusqu'en août 2021, DIOGENES était le référent social du projet – une fonction assurée ensuite par *L'Ilot*. Mi-2022, le *Samusocial* a repris cette fonction. Depuis mars 2023, DIOGENES assure à nouveau cette fonction.

Un **comité de pilotage**, composé des directions et des responsables de projet, se réunit régulièrement.

Les **accompagnateurs psychosociaux** des 5 organisations partenaires se rencontrent toutes les deux semaines lors de réunions de terrain, animées par le référent social du projet.

Un **soutien méthodologique** (évaluation) est assuré par *Bruss'help*.

c) Méthode : 3 axes de travail

Axe de travail	Partenaires	Public
Axe 1 : Insertion par le logement via un coaching intensif vers le logement durable	La CCL de L'Ilot + ses partenaires, dont DIOGENES	Personnes ou familles disposant de revenus stables, désireuses de retrouver un logement durable, ayant besoin de se reposer ou ayant besoin d'une période tampon pour préciser leur projet de logement.
Axe 2 : Répit, stabilité et ouverture de droits à partir d'une domiciliation	DIOGENES, Samusocial, Pierre d'Angle	Personnes ou familles sans-abri, avec ou sans droit de séjour, avec au moins une des caractéristiques suivantes : besoin de repos physique et/ou psychique ; besoin de stabilisation hors de la rue et/ou de l'urgence sociale ; en refus d'aide et de soins ; en refus d'utiliser les centres d'hébergement d'urgence ; exclues des dispositifs d'hébergement d'urgence ; hébergées de façon chronique au sein de dispositifs de l'urgence sociale ; besoin d'une domiciliation pour l'ouverture de leurs droits
Axe 3 : "Time out" et "time in" Housing First (HF)	DIOGENES, Smes-B	Personnes sans-abri particulièrement fragiles en raison d'un cumul de problématiques (santé mentale, assuétudes, sans-abrisme chronique...), en attente d'entrer dans un projet HF ou qui, ayant intégré un projet HF, se retrouvent temporairement sans logement durable.

d) Cinq sites en 2023

Le premier site se trouve dans un grand bâtiment en attente de rénovation près de la Place Saint-Antoine à **Etterbeek**. Il est mis à disposition par l' AIS les Trois Pommiers, initialement de 2021 à fin avril 2022. Le projet a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024. 13 logements y ont été mis à disposition du partenariat ISSUE, dont 4 pour DIOGENES. En 2023, 6 personnes y étaient suivies par DIOGENES : 1 personne dans le cadre de l'axe 3 et 5 dans le cadre de l'axe 2 (dont un couple avec enfant, scolarisé dans l'école maternelle avoisinante). Un couple avec enfant a pu intégrer un logement durable par le biais d'une convention entre la SISP Comensia et ISSUE. Suite à notre projet d'occupation temporaire au Peterbos, Comensia offre annuellement deux dérogations à ISSUE pour que des personnes puissent intégrer des logements durables. Une autre personne est malheureusement retournée en rue. Cela signifie que deux logements seront occupés par de nouveaux habitants en 2024. L'un sera accompagné par DIOGENES, l'autre par un autre partenaire d'ISSUE.

Le deuxième site, mis à disposition par Citydev.brussels depuis mars 2021, se trouve à **Ganshoren**, dans un quartier calme à caractère familial. La fin du projet a été postposée plusieurs fois, et est finalement prévue pour fin octobre 2024. Une famille Rom, qui se trouvait déjà dans le projet à Peterbos, y a élu résidence (après un passage dans le centre d'hébergement d'urgence de la Croix Rouge de Belgique à la Rue de Trèves). Cette famille, composée des parents, de 3 enfants mineurs, d'un enfant majeur et de son bébé, s'est agrandie en 2023, avec la naissance d'un nouvel enfant. En octobre 2023, ces locataires hébergeaient une autre famille, composée des parents et de deux enfants. S'en est suivie une situation de surpopulation et de tension. Les deux jeunes mères de la première famille ont pu déménager dans le projet Youyou (cf. ci-dessous). La seconde famille, incluse dans le projet *ISSUE*, a pu intégrer, grâce à Bru4Home, un logement durable géré par l' AIS Baita, dans un nouveau projet d'Inclusio. L'état du logement et la relation avec le quartier se sont fortement dégradés. Le comité de pilotage du projet a décidé, en conséquence, de ne pas prolonger l'occupation en 2024. À l'heure d'écrire ce rapport, les membres de la famille restants n'ont pas encore trouvé d'autre solution.

Le 3ème site du projet est situé à la **Rue des Trèfles** et est mis à disposition par CityDev. DIOGENES n'y accompagne personne.

Un nouveau site a ouvert ses portes en 2023 à **Molenbeek** : le projet *Youyou* (partenariat entre *le Foyer Molenbeekois*, *Communa* et *ISSUE*), comporte 14 logements mis à disposition par le Foyer Molenbeekois. ISSUE y loge des familles avec un ou deux enfants, sans exclure d'autres compositions familiales. 3 logements sont destinés à des non-payeurs dans le but d'ouvrir des droits via la domiciliation. Le projet n'a pas de date de fin prévue. DIOGENES dispose de trois logements sur ce site et y accompagne 3 familles : 1 adulte + 2 enfants, 2 adultes + 2 enfants, 2 parents + 1 fils handicapé majeur. Le Smes-B y accompagne également une personne adulte et 1 enfant, orientés par DIOGENES, dans le cadre de leur projet Housing First. L'organisation du projet sur ce site n'est pas aisée ; elle est compliquée, entre autres, par des problèmes de squat et d'intrusions récurrentes.

Enfin, un nouveau site s'est mis en place à la fin de l'année : la SISP Log'Iris a prévu de mettre 12 logements temporaires à disposition, pour une période relativement courte

(novembre 2023 - mai 2024). DIOGENES encadrera les locataires au sein de 6 de ces logements. Les entrées sont prévues pour début 2024.

e) L'accompagnement de DIOGENES

Les candidats ISSUE proposés par DIOGENES étaient déjà bien connus de l'équipe avant leur entrée dans le projet. Ils bénéficiaient tous d'un accompagnement long terme dans lequel le logement était devenu un objectif en soi. Les accompagnements de *Soutien au Logement* dans le cadre d'ISSUE sont systématiquement structurés de la même façon. L'"accompagnateur historique" (la/les personne(s) de référence de l'équipe de travail de rue de DIOGENES) s'occupe de l'accompagnement global, tandis que les "accompagnateurs ISSUE" s'occupent du logement (administratif, logistique, vécu...). L'organisation d'équipes mixtes entre ces deux types d'accompagnateurs permet de décroiser les accompagnements proposés. Ainsi, à terme, il y a un réel transfert de confiance entre les différents accompagnateurs et les personnes accompagnées.

f) Données Chiffrées

Dans le cadre du projet *ISSUE*, **DIOGENES (Soutien au Logement) a accompagné et soutenu, sur l'ensemble de l'année, 24 personnes** (16 personnes adultes et 8 enfants), et a encadré 10 logements.

En 2023, les travailleurs ISSUE de DIOGENES ont organisé des entrées dans 3 logements. Elles concernaient 10 personnes (6 adultes et 4 enfants). 2 autres personnes (mère et fils) ont intégré un nouveau logement du projet Youyou¹⁵. Les travailleurs ont organisé les **entrées dans 2 logements durables pour 7 personnes** (4 adultes, 3 enfants) qui habitaient préalablement dans un logement temporaire ISSUE !

Au 31 décembre 2023, l'équipe ISSUE de DIOGENES accompagnait 19 personnes (13 adultes, 6 enfants) dans 10 logements.

g) Perspectives

La SISP Log'Iris ayant mis 12 logements à disposition du projet ISSUE, DIOGENES organisera l'entrée en logement et l'accompagnement des occupants de 6 logements. Les entrées sont prévues début 2024.

Par ailleurs, le mode de financement d'ISSUE changera en 2024. Un ETP d'accompagnement sera subventionné de façon structurelle par la COCOM dans le cadre d'une augmentation de la capacité agréée de notre projet Housing First. Jusqu'à présent, l'accompagnement ISSUE était financé par le biais d'un subside facultatif. Le temps de travail alloué à DIOGENES pour exercer la référence sociale du projet continuera à se voir financer par un subside facultatif, mais se verra réduit de moitié (de 0,5 ETP à 0,25 ETP) ; ce qui ne manquera probablement pas de compliquer la rencontre des besoins de terrain en la matière.

¹⁵ Ils sont comptabilisés à part, parce que l'accompagnement est réalisé par le Smes.

Enfin, *Soutien au Logement* souhaite structurer l'accompagnement en logement temporaire, agrandir l'échelle du projet et l'ouvrir à d'autres partenaires. Pour ce faire, nous avons entamé, avec l'asbl Communa, une réflexion pour l'élaboration d'un contrat cadre permettant d'automatiser la captation des logements inoccupés au sein des SISP et leur attribution au secteur sans-abri. Ce travail sera poursuivi et concrétisé en 2024.

4. Nos Ressources

4.1. Ressources humaines et financières

Organisme	Projet	Montant
RBC dans le cadre des Associations d'Insertion par le Logement (AIPL)	<i>Soutien au Logement</i>	84.150,00 €
Ministres de l'Aide aux personnes du Collège Réuni de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale <i>Soutien au Logement</i>	<i>Soutien au Logement</i>	183.000,00€
	ISSUE (dans le cadre de <i>Soutien au Logement</i>)	53.620,07€

Ces subsides couvrent les frais de rémunérations et les frais de fonctionnement liés à notre action.

En 2023, le projet a fonctionné grâce à un cadre de personnel d'approximativement 4,26 ETP de travailleurs psychosociaux hautement qualifiés disposant des diplômes suivants : assistante en psychologie, master en philosophie, bachelier en travail social et master en études culturelles, master de spécialisation en sciences psychologiques, bachelier d'assistante sociale et de criminologie, bachelier d'éducatrice spécialisée en accompagnement psycho-éducatif, master en sciences politiques, graduat en travail socioculturel. Les membres de l'équipe cumulent de nombreuses années d'expérience utile dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri.

Les pratiques du *Soutien au Logement* sont diffusées au sein de l'asbl DIOGENES. Tous les travailleurs de l'association sont impliqués dans la réalisation des objectifs du projet et ils en partagent les actions. Le projet n'a pas d'équipe distincte. Il ne fonctionne pas en vase clos, de manière isolée du reste de l'équipe ; même si les personnes subventionnées dans le cadre de cette enveloppe, accomplissent des tâches spécifiques en lien avec le développement du projet (recueil des données, analyse des résultats, représentation du projet à l'extérieur, réflexion autour des lignes stratégiques du projet, rédaction des rapports de fin d'année...).

Néanmoins, dans le cadre de la nouvelle gouvernance collaborative de DIOGENES, le projet *Soutien au Logement - Accès Directs de la Rue au Logement*, bien qu'il fasse

clairement partie du Travail de Rue, a ses propres missions. L'un des objectifs en interne est d'investir dans la cohésion d'équipe. L'idée est d'impliquer davantage les travailleurs de terrain dans le développement du projet, et de veiller à la 'bonne place' du projet au sein de DIOGENES.

4.2. Partenariats

L'équipe de *Soutien au Logement* travaille avec un vaste réseau d'institutions d'aide aux personnes, spécialisées et généralistes, tous secteurs confondus. Généralement, les collaborations se construisent autour des bénéficiaires et ne donnent pas lieu à des partenariats conventionnés : le projet accompagne les personnes vers les services dont elles ont besoin, ces derniers les recevant dans le cadre habituel de leurs missions. Les institutions tissent finalement, autour de la personne, un réseau de soutien, d'aide et de soins, dont le projet *Soutien au Logement* peut prendre la coordination.

Notre équipe accompagne en rue, en amont du logement, avant et pendant l'entrée en logement, et en aval, jusqu'à ce que la situation soit stabilisée. Le cas échéant, une prise en charge par d'autres institutions s'organise et de nouveaux relais sont éventuellement mis en place (par exemple, vers l'accompagnement à domicile).

Des collaborations plus formelles et régulières se sont instaurées avec des projets qui offrent des solutions directes de sortie de rue et vers lesquels l'équipe de *Soutien au Logement* oriente des personnes sans-abri en tant que "service-envoyeur". Sans prétention à l'exhaustivité, voici quelques exemples de partenariats dans lesquels nous sommes impliqués :

- Habitats Solidaires : Logement pour Tous, AIS Quartiers, Fami-Home, Pierre d'Angle, Centre Ariane
- Habitations Protégées : Beschut Wonen, vzw Hubble, Entre autres...
- Services d'accompagnement à domicile : Puerto, Huis van Vrede, S.Ac.a.Do, CAW Brussel - De Schutting, Fam-Home, le service d'accompagnement à domicile de l'armée du salut...
- Projets housing first : DIOGENES, Smes-B, Step Forward
- Maisons d'accueil : Povorello, Albatros
- Maisons de repos : Sainte-Monique, Les Ursulines, Home Heysel
- La CCL de L'Ilot
- Services d'aide et de soins à domicile : soins chez soi, CSD, Familiehulp...
- Administrateurs de bien
- Plateformes de concertation : Thuiszorgcentrum, Socialistische Mutualiteit Brabant...
- Les AIS : Théodore Verhaegen, Baïta, AIS Etterbeek, AIS WSP, Habitat et Rénovation, AIS Quartiers...
- Services de recherche de logement : Union des locataires des Marolles...

Le projet *Soutien au Logement* travaille, en outre, sur les conditions structurelles de l'accès au logement pour les habitants de la rue les plus fragiles. Ainsi, il a contribué directement et activement à la création de projets novateurs aussi variés que : les projets

« Housing First » bruxellois (dont *Smes-B*, *Step Forward*, *DIOGENES*), « Accès directs de la rue à l'habitat solidaire » (en coopération avec *Fami-Home*), la « Cellule Capteur-Logement » de *L'Ilot*, les occupations négociées de l'asbl *Communa*, *ISSUE*, *Rights First*, etc.

5. Nos revendications

En vue de favoriser la création de logements pour les habitants de la rue et le renforcement des mécanismes d'accès et de maintien en logement de ces derniers, nous recommandons de :

Capter et créer des logements dignes et durables en grand nombre (SISP, AIS, privé...). Pour cela, nous demandons de :

- Veiller à une distribution équitable des opportunités entre les institutions demandeuses.
- Imposer un quota de 5% (à l'échelle sectorielle) de logements SISP pour le public sans-abri ou convenir d'un nombre de logements sociaux mis annuellement à disposition du secteur sans-abri.
- Inciter les SISP et les AIS à travailler avec le public sans-abri (Housing First).
- Renforcer les équipes des SISP et des AIS (personnel qualifié pour travailler avec les publics fragilisés).
- Promouvoir et soutenir le travail des AIS et les encadrements de loyers sur le marché locatif privé.
- Créer un fonds d'impulsion logement pour faire face aux charges financières plus importantes (dégâts locatifs, procédures en justice, vide locatif, loyers impayés...).
- Vulgariser le principe du bail glissant.

Diversifier les solutions de (re)logement (individuel, solidaire, conventionné, temporaire, de transit, dispositifs d'hôtel...). Rien ne remplace le logement digne et durable. Cependant, le logement « classique », individuel, qui demande un revenu et des papiers en ordre, est loin de constituer la solution pour l'ensemble des personnes sans logement. Il est urgent d'inventer et de développer d'autres formes de logements, peut-être collectives, parfois temporaires, sans obligation de revenu ou de papiers, permettant à toutes les personnes d'accéder à des solutions de logement stables. À défaut, nous demandons de :

- Étendre et reconnaître les dispositifs de logements temporaires de type ISSUE en vue de travailler avec des publics spécifiques insuffisamment pris en compte par les centres « classiques » (personnes en statut de séjour précaire ; non-payeurs...) ou de travailler certains objectifs (répit de qualité >< dortoirs ; coaching logement comme tremplin vers des sorties de rue durables ; ...). Cela permet, en outre, de lutter contre le logement vide (en attente de rénovation).
- Élaborer un contrat cadre pour faciliter l'occupation temporaire des logements SISP vacants.
- Renforcer les Logements Solidaires : considérer le nombre de chambres (locataires) et non le bien pour le subsidy, revoir le loyer propriétaire maximum pour ces biens.
- Multiplier les logements de transit dans les différents CPAS et les différentes communes.
- Soutenir de nouvelles pistes d'acquisition de logement (par exemple via des investisseurs privés).
- Respecter les accords internationaux et assurer l'hébergement de chaque demandeur d'asile dans un autre circuit que le secteur d'aide aux personnes sans abri.

Faciliter la transition entre la rue et le logement (Soutien au Logement, AIPL). La remise en logement depuis la rue ou les structures d'accueil provisoire, suppose un travail d'accompagnement qui soit capable de suivre la personne entre ces deux milieux, de la rue en logement ou parfois inversement, que ce soit via des équipes identiques, ou par une

transition souple d'une équipe ou d'une institution à l'autre.

Soutenir et accompagner en logement. Nous demandons notamment de :

- Renforcer les services d'accompagnement à domicile et abaisser les seuils de prises en charge (travail en amont du logement).
- Relever les minimas sociaux (atteindre le seuil de pauvreté européen) et les bas salaires pour être en capacité de vivre dignement et durablement en logement en faisant face à l'ensemble des charges locatives.
- Rénover le parc de logements pour prévenir les retours en rue et contrer les conséquences néfastes sur la qualité de vie des personnes concernées (améliorer la performance énergétique des bâtiments...).
- Reconnaître de façon structurelle le projet *Soutien au Logement* en tant que Projet d'Innovation Sociale.
- Reconnaître de façon structurelle l'accompagnement dans les logements temporaires.
- Augmenter les ressources en accompagnement en logement, qui ont fait leurs preuves et enregistrent de nombreux succès : travail de rue, *Soutien au Logement*, services de guidance à domicile, Housing First, équipes mobiles en santé mentale...

Prévenir les pertes de logement. Pour ce faire, nous demandons notamment de contrer les expulsions (situation judiciaires et extra-judiciaires) et d'accompagner les personnes concernées : fonds d'intervention dans la dette locative (fonds d'impulsion logement), médiation (formation des travailleurs)...

Annexe : La Typologie Ethos Light

ETHOS Light		EUROPEAN TYPOLOGY OF HOMELESSNESS AND HOUSING EXCLUSION	
A Harmonised Definition of Homelessness for Statistical Purposes			
Sometimes referred to as ETHOS 'Light', this is a version of the ETHOS typology developed in the context of a 2007 European Commission study: <i>Measurement of Homelessness at European Union Level</i> . It is a harmonised definition of homelessness for statistical purposes. It is a pragmatic tool for the development of homelessness data collection, rather than a conceptual and operational definition to be used for a range of policy and practice purposes.			
OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	DEFINITION	
1 People living rough	1 Public spaces / external spaces	Living in the streets or public spaces without a shelter that can be defined as living quarters	
2 People in emergency accommodation	2 Overnight shelters	People with no place of usual residence who move frequently between various types of accommodation	
3 People living in accommodation for the homeless	3 Homeless hostels	Where the period of stay is time-limited and no long-term housing is provided	
	4 Temporary accommodation		
	5 Transitional supported accommodation		
4 People living in institutions	6 Women's shelters or refuge accommodation		
	7 Health care institutions	Stay longer than needed due to lack of housing	
5 People living in non-conventional dwellings due to lack of housing	8 Penal institutions	No housing available prior to release	
	9 Mobile homes	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence	
	10 Non-conventional buildings		
11 Temporary structures			
6 Homeless people living temporarily in conventional housing with family and friends (due to lack of housing)	12 Conventional housing, but not the person's usual place of residence	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence	